



# RAPPORT D'ACTIVITES 2025

SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A  
DOMICILE TROUBLE DU DEVELOPPEMENT  
INTELLECTUEL (TDI) DE VILLEURBANNE



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION..... 4

## L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 6

– PRESENTATION DU SERVICE.....	8
AGREMENT.....	8
PRESENTATION DES LOCAUX.....	8
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS .....	9
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES .....	11
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES .....	11
LES DONNEES CHIFFREES DES JEUNES ACCOMPAGNES ....	13
EVOLUTION DE LA POPULATION .....	17
SCOLARITE.....	19
INSERTION PROFESSIONNELLE .....	21
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE .....	23
– L'ACTIVITE.....	27
DONNEES CHIFFREES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES .	27
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS.....	27
LES ACTIVITES RECURRENTES .....	34
LES PROJETS DE L'ANNEE.....	36
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT .....	39
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES .....	39
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS .....	40
– L'ORGANISATION DU SERVICE.....	42
LE PROJET DE SERVICE .....	42
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2 .....	44
L'ORGANISATION INTERNE.....	44
LA DEMARCHE QUALITE .....	46

LES EVENEMENTS INDESIRABLES .....	50
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM.....	50
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMMENAGEMENTS .....	54
– RESSOURCES HUMAINES.....	55
ORGANIGRAMME.....	55
MOBILITES, RECRUTEMENTS.....	55
AJUSTEMENTS DE POSTES .....	55
ACTIONS DE FORMATION .....	56
– PERSPECTIVES POUR L’ANNEE 2026.....	57
POUR SUIVRE L’ACTION A 4 NIVEAUX .....	57
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>59</b>
<b>LISTE DES REDACTEURS .....</b>	<b>60</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>61</b>
<b>CARTOGRAPHIE DU DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE.....</b>	<b>61</b>
ORGANIGRAMME DU SESSAD TDI.....	62



# INTRODUCTION

---

## UN SESSAD AUX CONTOURS SINGULIERS

*L'offre d'accompagnement du SESSAD TDI repose, depuis janvier 2024, sur l'octroi d'un numéro unique au Fichier des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) et d'un agrément au profit de jeunes, de 0 à 20 ans, présentant un trouble du développement intellectuel.*

Toutefois, le SESSAD de Villeurbanne, depuis sa création au début des années 2000, a toujours accompagné, dans le cadre de son double agrément « difficultés psychologiques avec troubles du comportement » et « déficiences intellectuelles », les jeunes de son territoire d'intervention. L'année 2024 marque le redéploiement et le transfert de son offre d'accompagnement en deux FINESS distincts :

- De 22 places rattachées au dispositif ITEP Villeurbanne-Duchère par l'octroi d'un numéro unique au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) et d'un nouvel agrément ;
- De 23 places rattachées et différenciées du DITEP en ce SESSAD TDI, dont nous allons rendre compte de l'activité dans ce document.

**L'année 2025 a été marquée par l'évaluation qualité**, sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Cette évaluation, réalisée en juin, a été un temps fort de l'année 2025. Elle a mobilisé les professionnels, des jeunes, des familles, les représentants du Conseil de Vie Sociale (CVS). Elle a contribué, dans une dynamique managériale pédagogique, participative et coopérative, à la fois à un travail d'appropriation du nouveau référentiel HAS et à une mise à plat des réponses apportées aux besoins des jeunes. Elle a contribué à permettre la finalisation de documents et de procédures.

Cette démarche a été porteuse de sens pour l'ensemble des professionnels.

**L'année 2025 a aussi été marquée par la campagne de recueil de données SERAPHIN-PH et une inspection du travail.**

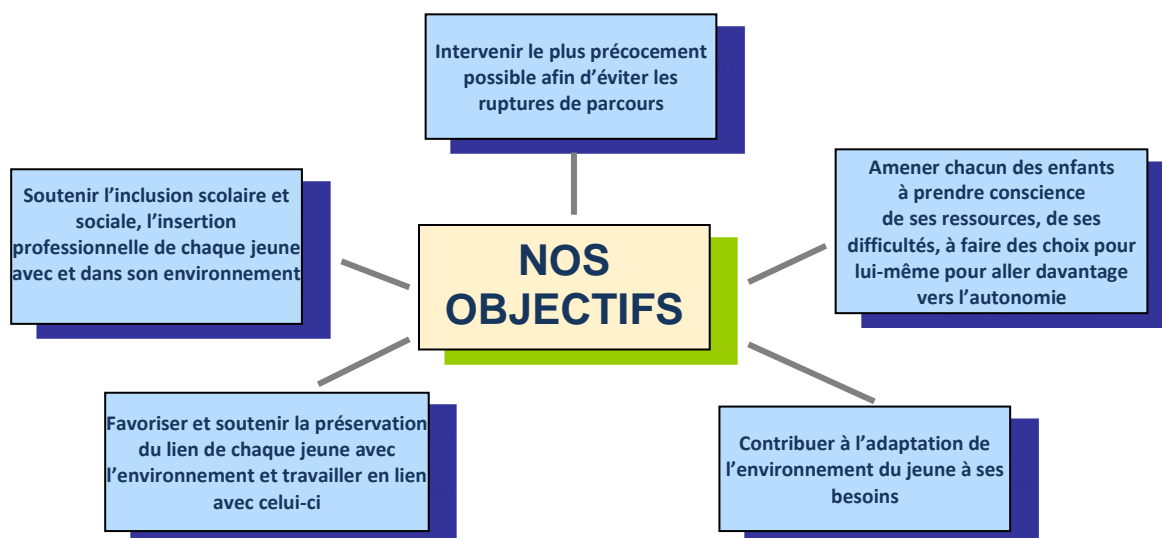
L'année 2025 a été marquée par la poursuite d'élaboration du processus d'écriture du projet de service.

**Les éléments ci-dessous sont la transcription des actions du SESSAD TDI ; prenant appui sur le cadre d'intervention qui est le sien et le budget alloué ; sur ses moyens, ses ressources humaines dédiés et sur les moyens et les espaces mutualisés avec le DITEP de Villeurbanne-Duchère, les orientations des politiques publiques.**

# PRESENTATION DU SESSAD TDI DE VILLEURBANNE

Le SESSAD TDI de Villeurbanne accompagne des jeunes présentant un trouble du développement cognitif marqué par des difficultés de raisonnement logique et d'accès à l'abstraction. Ce trouble du développement intellectuel impacte leurs capacités d'adaptation à leur environnement et aux apprentissages. Ce trouble peut être associé à d'autres troubles (trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles psychiques et à la marge des troubles du spectre autistique).

Le SESSAD TDI de Villeurbanne accompagne ces jeunes dans le cadre de leur parcours inclusif de scolarisation et dans les autres espaces de droit commun qu'ils fréquentent. Il intervient précisément sur leurs lieux de vie, contribuant ainsi à faciliter l'adaptation de l'environnement aux besoins de chaque jeune.



# L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

*Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.*

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

---

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :  
solidarité, laïcité et égalité

---

**Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires.** Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

**Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924.** En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA) et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP), intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.
- La Cellule de Facilités de Parcours de Vie
- Un dispositif Régional temporaire Communication Alternative et Améliorée.
- Un projet Habitat Partagé

# PRESENTATION DU SERVICE

## AGREMENT

### UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE PRENANT APPUI SUR LE DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE

Les modalités d'accompagnement du SESSAD TDI s'inscrivent dans le cadre réglementaire des SESSAD en référence à différents textes de loi :

- La loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap ;
- Décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements ;
- Code de l'action sociale et des familles : articles D312-11 à D312-59 et D312-60 à D312-12.

**L'agrément initial du SESSAD de VILLEURBANNE est fixé par l'arrêté n° 00-127 du 28 avril 2000.**

**L'arrêté n° 2006-2770 du 17 octobre 2006** a modifié l'agrément initial par l'élargissement de l'âge de la prise en charge de 3 à 14 ans et l'intitulé de la population qui devient « *enfants présentant des troubles du comportement et/ou déficiences intellectuelles légères (au lieu de troubles du caractère et du comportement), avec ou sans troubles associés* ».

**L'arrêté 2021-10-57 du 23 juin 2021** porte l'extension non importante de 6 places du SESSAD de Villeurbanne au bénéfice du jeune de 0 à 20 présentant un trouble du développement intellectuel.

Enfin, le nouvel arrêté d'autorisation de fonctionnement numéro 2023-14-0253, en date du 02.08.2023 SESSAD TDI de Villeurbanne, applicable au 01 janvier 2024, porte le redéploiement et le transfert de 23 places du SESSAD de Villeurbanne en SESSAD au FINESS unique, au bénéfice des 0/20 ans présentant un trouble de la déficience intellectuelle.

**L'arrêté 2023-14-0253** modifie le fonctionnement du SESSAD de Villeurbanne distinguant les agréments en rattachant 22 de ses places au DITEP de Villeurbanne-Duchère et en maintenant 23 de ses places sous le même numéro FINESS au bénéfice du seul agrément de la déficience intellectuelle.

Le nombre de places du SESSAD TDI et l'histoire de celui-ci contribuent à une mutualisation des moyens avec le DITEP Villeurbanne-Duchère.

## PRESENTATION DES LOCAUX

### DES LOCAUX COMMUNS AVEC LE DITEP DE VILLEURBANNE-DUCHERE, SITE DE VILLEURBANNE

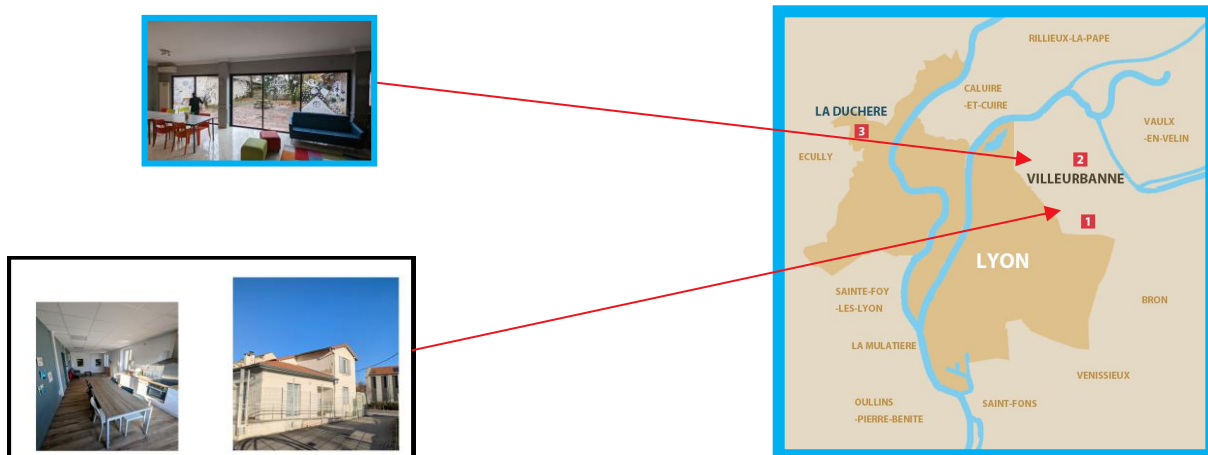
L'organisation des locaux contribue à l'accompagnement des jeunes au quotidien. Ils sont accessibles et desservis par les transports en commun.

Il convient de préciser que les locaux du DITEP sur le site de Villeurbanne sont communs mais l'aménagement en 2023 de la petite maison à l'entrée du bâtiment permet d'accompagner de manière différenciée les jeunes du DITEP et du SESSAD.

Les espaces de cette petite maison contribuent à offrir aux jeunes du SESSAD un espace décalé, et en dehors de la vie des groupes de l'accueil de jour. Dans celle-ci, une cuisine/pièce à vivre favorise les temps de groupes et les deux autres espaces permettent les accompagnements plus individualisés. A cela s'ajoute un espace de réunion, de rencontres avec les familles, nos partenaires.

Cette petite maison offre des espaces favorisant des accompagnements individuels et/ou en groupe.

Par ailleurs, l'espace de l'accueil de nuit, la Villa, peut être utilisé pour des activités et/ou en réponse aux besoins, à la marge, d'un accompagnement par le groupe MAJE et/ou la Villa du DITEP (plus spécifiquement les week-ends).



## PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

### UN SAVOIR-FAIRE ETABLI

Les missions du SESSAD consistent à accompagner chaque jeune dans une démarche de construction de lui-même, dans son milieu de vie (famille, école, structure de proximité). Elles s'inscrivent dans une logique de parcours.

Une des spécificités du SESSAD est d'intervenir sur les lieux de vie de l'enfant (école, lieux culturels et sportifs, domicile familial...) et la plupart du temps dans des lieux partagés avec d'autres acteurs.

Depuis son implantation à VILLEURBANNE, le SESSAD entretient des relations de proximité avec les écoles, les centres de loisirs et MJC, les bibliothèques et médiathèques, certaines associations sportives et les établissements médico-sociaux qui lui sont proches. Le SESSAD a toujours accompagné des jeunes présentant un trouble du développement intellectuel léger.

### MIEUX PRENDRE EN COMPTE LE BESOINS DES JEUNES ACCOMPAGNES DANS NOS OBJECTIFS D'INTERVENTION

Les objectifs sont de permettre à chaque jeune, en fonction de son âge, son parcours de vie et ses capacités, de :

- Développer sa vie sociale et relationnelle, en favorisant la socialisation, le plaisir d'apprendre et la valorisation de soi-même ;
- Poursuivre, sans trop de heurts, son parcours inclusif en visant à l'amélioration de ses capacités d'apprendre et d'appréhension de son environnement ;
- Soutenir et accompagner son orientation, insertion sociale et/ou professionnelle ;

- Accompagner sa famille dans la coordination des soins et le parcours spécifique de leur enfant, tout en étant à l'écoute de leurs difficultés au quotidien et de leur souffrance.

En ce sens, les modalités d'intervention des professionnels s'articulent auprès de l'enfant entre des séquences individuelles (consultations, accompagnements éducatifs et entretiens) et collectives (activités de groupe). D'une part, la médiatisation par un tiers et l'effet de groupe peuvent présenter un intérêt et constituer une véritable indication pour certains enfants dont les habiletés sociales sont à accompagner et/ou à développer. D'autre part, le groupe contribue à des moments de partage et de rencontre avec des pairs rencontrant les mêmes difficultés.

## **DES MOYENS DEDIES VALORISANT UNE ORGANISATION STRUCTUREE EN REPONSE AUX BESOINS SPECIFIQUES DES JEUNES ACCOMPAGNES**

Permettre un accès plus rapide aux accompagnements les plus inclusifs possibles repose sur une volonté institutionnelle de favoriser l'accès aux apprentissages scolaires et sociaux, en retrouvant le plaisir d'apprendre et d'être ensemble.

**La singularité du SESSAD TDI, prenant appui sur le DITEP de Villeurbanne-Duchère, repose sur une organisation visant avant tout à soutenir les parcours inclusifs de scolarisation et de socialisation des jeunes accompagnés.**

En ce sens, le SESSAD TDI mobilise des savoir-faire, des moyens dédiés et peut prendre appui sur certaines des modalités d'intervention du DITEP (MAJE et accueil de nuit/répit week-end), en réponse aux besoins spécifiques de certains jeune.

Pour répondre à ces objectifs et aux besoins des jeunes accompagnés, selon l'intensité et le caractère durable de leurs troubles du comportement, le DITEP propose des actions conjuguées autour de quatre registres :

- Registre éducatif ;
- Registre pédagogique ;
- Registre social ;
- Registre thérapeutique.

Ces quatre registres se déclinent de manière différenciée selon la (es) modalité(s) d'accompagnement dont bénéficie(nt) le jeune.

L'ensemble des professionnels, tout en gardant leurs spécificités d'interventions, contribue à la mise en œuvre du SESSAD. Ils prennent appui sur le travail interdisciplinaire en équipe pluridisciplinaire, porté par les cadres de direction et les cadres fonctionnels. Ce travail contribue à garantir une cohérence, de la réactivité en réponse aux besoins des parcours des jeunes accompagnés. Il favorise la construction d'un cadre permettant à chaque jeune de construire une qualité d'attachement, des relations « sécurisées » et solides avec les professionnels qui les accompagnent.

La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents accompagnés prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant (PPA).

## **UN PARTENARIAT REPERE MAIS A DEVELOPPER**

Notre forte volonté d'inscrire le SESSAD TDI sur son territoire nécessite un travail en réseau important avec les établissements scolaires de proximité et nos partenaires de la santé, du médico-social et du social voire de l'éducation populaire.

Nous accompagnons des jeunes et leurs familles, domiciliés sur 7 de communes de la Métropole de Lyon intégrant au moins 8 circonscriptions différentes de l'Education Nationale et 1 circonscription ASH sans compter nos partenaires des champs de la protection de l'Enfance, de la pédopsychiatrie, du médico-social, de la culture et des loisirs.

Cette logique de partenariat est l'un des axes à développer dans le projet de service en cours d'élaboration, afin de favoriser le rapprochement avec des dispositifs IME, en réponse aux besoins du parcours des jeunes accompagnés.

# LES PUBLICS ACCOMPAGNES

## PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

### DES JEUNES PRESENTANT UNE DEFICIENCE DE FAIBLE SEVERITE

Le SESSAD TDI de Villeurbanne accompagne des enfants et des jeunes ayant un diagnostic de déficience intellectuelle légère (classification de l'OMS), ou de trouble du développement intellectuel<sup>1</sup>(DSM-V et CIM 11- Classification Internationale des Maladies) de faible sévérité et nécessitant donc un niveau d'aide léger à modéré, avec ou sans troubles associés. Les enfants et les jeunes accueillis au SESSAD ont des capacités d'adaptation légèrement impactées, aux niveaux environnemental et relationnel.

Aux troubles du développement intellectuel peuvent s'associer des troubles spécifiques du développement de la parole et du langage, des apprentissages, des acquisitions scolaires, du développement moteur, du spectre autistique, du développement psychologique ou autres troubles sensoriels et somatiques.

Les Troubles du Développement Intellectuel se caractérisent, conformément à la CIM 11 par un déficit ou des difficultés significatives touchant :

- Aux fonctions intellectuelles/cognitives (le raisonnement, la résolution de problèmes, la planification, la pensée abstraite, le jugement, les apprentissages scolaires et les apprentissages par expérience) ;
- Au fonctionnement adaptatif qui entraîne une difficulté voire une incapacité pour le jeune à répondre aux exigences développementales et socio-culturelles, d'indépendance personnelle et de responsabilité sociale.

Sans soutien ou accompagnement, les déficits d'adaptation limitent le fonctionnement du jeune dans un ou plusieurs domaines de la vie quotidienne (communication, participation à la société, fonctionnement scolaire ou professionnel, indépendance personnelle à la maison ou en collectivité).

Le trouble du développement intellectuel peut être lié ou associé à des facteurs génétiques, médicaux, psychologiques, sociaux, ou environnementaux, notamment.

Cette dimension développementale implique que nous soyons attentifs aux capacités comme aux difficultés des enfants et des jeunes que nous accueillons.

**Nous privilégions d'envisager les troubles de ces derniers sous l'angle de l'efficience intellectuelle plutôt que de la déficience, gardant ainsi en perspective les potentialités évolutives et adaptatives propres à chacun.**

### DES TROUBLES BIEN SOUVENT ASSOCIES

Le schéma ci-dessous vise à montrer la complexité du TDI à travers quelques exemples de troubles et de pathologies associés pouvant affecter les personnes présentant un TDI. Il s'appuie sur les données du DSM-511. Il intègre également les différents environnements qui peuvent avoir des conséquences sur la personne dès lors qu'ils ne sont pas adaptés à sa singularité.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Troubles du développement intellectuel : troubles caractérisés par une déficience significative des fonctions cognitives en association avec des problèmes d'apprentissage, d'habiletés et de comportement adaptatif (Source : CIM 11)

<sup>2</sup> HAS - L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel- juillet 2022. P 10



Selon la singularité de chaque jeune, de son histoire et de son vécu, les spécificités et les difficultés liées au handicap impactent sa vie et s'expriment avec des modalités et des intensités différentes selon le contexte (inter et intra personnel, familial, social, scolaire, professionnel).

Cette singularité et ces spécificités propres à chacun supposent des nuances que le SESSAD TDI prend en compte dans son accompagnement.

### LES ENJEUX DANS LE DEVELOPPEMENT PSYCHOLOGIQUE DES JEUNES TDI

Les spécificités des jeunes accompagnés au sein du service peuvent plus ou moins impacter leur développement et leur adaptation sociale, scolaire et professionnelle.

Les jeunes que nous accueillons rencontrent des difficultés, plus ou moins sévères, dans différentes sphères inter-relées et constitutives de chaque être :

- La sphère psychique : processus de séparation-individuation, accès au désir et au symbolique, subjectivation, autonomie, construction identitaire ;
- La sphère du corps : intégration du schéma corporel et image du corps, régulation affective et émotionnelle, sensorialité ;
- La sphère du lien social : le langage, la communication, la relation à l'autre, l'intégration des règles et des codes sociaux ;

- La sphère des savoirs et savoir-faire : développement des prérequis, fonctionnement cognitif, l'abstraction, le développement de l'autonomie, apprentissages scolaires).

Les difficultés et les limites relatives au champ cognitif jouent un rôle dans le développement tant au niveau de la pulsionnalité que dans le processus d'autonomisation. Cela représente un **frein à la capacité de symbolisation, à accéder à l'abstraction** de chaque jeune, pouvant générer de l'anxiété voire de l'angoisse. Lorsque celle-ci devient trop envahissante, elle entraîne la mise en place de mécanismes de défense dont l'intensité et la rigidité vont entraver les apprentissages, le rapport au monde et le lien à l'autre. Certains développent une façon d'être en relation avec les autres, soit sur le versant de l'inhibition (que l'on peut retrouver dans les apprentissages), soit ils vont être dans l'agir et auront recours à des comportements plus ou moins adaptés, la parole ne pouvant s'engager. Cela rend le rapport aux émotions difficiles.

Le rapport à la temporalité et aux repérages spatiaux peut également être affecté et présenter une difficulté à relater des événements, à les ancrer dans le temps, à repérer un avant et un après.

Cela a des conséquences sur leur capacité à faire des choix, avoir des préférences, se projeter, élaborer un désir propre. Ils présentent souvent des difficultés à reconnaître leur expérience propre, ce qui les anime et en tenir compte dans leurs actions se laissant alors dicter leurs besoins et leurs comportements par un autre. En effet, ces jeunes, parfois peu différenciés, peuvent coller aux énoncés des autres entraînant une soumission au discours et à la parole de l'autre pouvant les mettre dans des situations de vulnérabilité. Par ailleurs, les assises narcissiques étant consolidées par l'activité de pensée, ces jeunes présentent souvent une fragilité. Ainsi ils sont confrontés à la peur de l'échec et de l'anxiété qui, associés à un manque de confiance en soi, peut avoir des conséquences et notamment sur le plan social : trop ou trop peu d'inhibition, mises en danger, mauvaise compréhension des codes sociaux, décryptage parfois incertain des intentions de l'autre...

**A l'adolescence**, période à laquelle les transformations corporelles et cognitives liées à la puberté bouleversent et questionnent le sujet, les jeunes que nous accueillons peuvent se trouver particulièrement désarmés face aux remaniements psychiques de cette période. Les relations aux autres peuvent en être teintées avec l'arrivée des relations amoureuses et sexuelles. Ainsi, le travail identitaire à cette période montre une lutte contre la difficulté et la stigmatisation, et le souhait de réparer une image mise à mal par certains échecs et par le handicap, dans un désir de normalité.

Le travail des professionnels du SESSAD vise à accompagner chacun d'entre eux tout au long de leur parcours. Les modalités de scolarisation spécialisée de type ULIS apportent certes une compensation aux besoins de ces élèves à profil. Cependant, dans ce cadre, la confrontation pour ces derniers à leurs pairs, à la différence, les exigences d'autonomie et de rythme nécessitent un regard extérieur à la croisée de celui de l'institution scolaire et de celui de l'environnement familial et social que le SESSAD est à même d'offrir.

## LES DONNEES CHIFFREES DES JEUNES ACCOMPAGNES

La file-active 2025 est de 34 pour 23 places financées.

### REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES JEUNES ACCOMPAGNES EN 2025

	Age des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12					Total
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 19 ans	20 à 24 ans	
Garçons	4	10	4	1	0	19
Filles	1	3	1	0	0	5
Total	5	13	5	1	0	24

Au 31 décembre 2025, le nombre total de jeunes accueillis s'élève à 24. Comme en 2024, les garçons restent majoritaires, représentant 79 % des jeunes accueillis. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 11 à 15 ans, avec 54 % de l'effectif, une proportion en baisse par rapport à 2024. Parmi ces jeunes, 53 % ont entre 14 et 15 ans. Cette tendance à l'augmentation de l'âge des jeunes accompagnés se retrouve également chez les 16-17 ans. En regroupant les jeunes de 14 à 17 ans, ils constituent 50 % de l'effectif. En 2025, la tranche d'âge des 16-17 ans représente 20 % de l'effectif, contre 7 % en 2024. Cette progression de l'âge des jeunes est liée à l'extension de notre agrément jusqu'à 20 ans. En conséquence, la proportion de jeunes âgés de 6 à 10 ans est désormais 20 % de l'effectif, soit 5 enfants.

Cela a des répercussions sur la durée moyenne d'accompagnement des jeunes au SESSAD et, par conséquent, sur les admissions.

Nous aborderons plus en détail cette évolution dans ce rapport d'activité, car elle nécessite de repenser nos pratiques et notre accompagnement pour faciliter les projets de scolarisation et de formation professionnelle inclusive.

## ADMISSIONS EN 2025

### Nous avons admis 7 jeunes en 2025.

Il convient de préciser que nous n'avons pas admis autant que de jeunes sortants.

Nous avons, en effet, stabilisé la file-active continue à hauteur des attendus de CPOM soit 1,2.

	Age des personnes accompagnées admises dans l'année			
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	Total
Garçons	2 de 5 ans	3	0	5
Filles	0	2	0	2
Total	2	5	0	7

L'âge des jeunes admis nous permet d'observer que 2 enfants sont âgés de 5 ans. Ce sont des frères jumeaux. 5 jeunes admis en 2025 sont âgés de 11 à 15 ans.

Parmi eux, 1 jeune est passé de l'ambulatoire du DITEP au SESSAD TDI.

## SORTIES DU DISPOSITIF EN 2025

	Age des enfants et adolescents sortis dans l'année			
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	Total
Garçons	0	5	2	7
Filles	0	3	0	3
Total	0	8	2	10

En 2025, dix jeunes ont quitté le SESSAD TDI.

Parmi ces 10 jeunes :

- Un jeune est entré en septembre 2025 et a quitté le service, en novembre 2025, pour poursuivre son parcours en ESMS ;
- Une jeune est entrée en septembre 2025 au SESSAD TDI pour être ensuite affecté au service ambulatoire du DITEP, en novembre 2025. L'analyse de sa situation suite à des examens complémentaires a permis d'affiner son diagnostic et de conclure que ce jeune ne présentait aucune déficience intellectuelle. En accord avec sa famille, la MDPH une réorientation vers le DITEP a été actée.

## PROVENANCE DES JEUNES ACCUEILLIS ET MOBILITES DES ACCOMPAGNEMENTS AU SEIN DU DITEP

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année	
CAMSP	0
SESSAD	1
Autre Etablissement médico-social	0
Milieu familial	6
Provenance non connue	0

Il est intéressant de repérer que pour 6 admis, il n'y avait pas d'accompagnement médico-social mis en place en amont de l'accompagnement du SESSAD.

### REPARTITION PAR TYPE DE DEFICIENCES

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences								
	Déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du comportement et de la communication	Diagnostic en cours	Autres déficiences	Total
à titre principal	18	6	3	3	2	1	1	34
à titre associé	9	0	0	6	3	0	0	18

Sur une file active de 34 jeunes accompagnés en 2025, 52 % présentent une déficience intellectuelle à titre principal. Les troubles du langage et des apprentissages sont importants à titre associé, ce qui reflète une association fréquente avec le diagnostic principal de TDI.

6 jeunes ont été diagnostiqués TSA ou TED après leur admission au SESSAD, représentant 18% des accompagnements à titre principal.

Les troubles du psychisme, du langage et des apprentissages, et du comportement et de la communication sont moins fréquents, mais présents de manière équilibrée (3, 3 et 2 personnes respectivement).

### PROBLEMATIQUES DES ENFANTS ACCOMPAGNES

Problématique des situations d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année	
Interventions multiples	Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
Pas d'autres suivi au plan éducatif ou médico-psychologique	0
Soins psychiatriques engagés en secteur public	6

Soins psychiatriques engagés en secteur libéral	0
Rééducation en secteur public ou libéral (orthophonie, psychomotricité.)	8
Bénéficiaire parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)	2
Bénéficiaire parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	3
Bénéficiaire parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	1
Bénéficiaire parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	2
Concerné par un suivi judiciaire au plan pénal	0

Sur les 34 jeunes accompagnés en file active sur l'année 2025, nous observons que certains jeunes bénéficient souvent de plusieurs types d'interventions simultanément.

La rééducation paramédicale et psychologique en secteur public (orthophonie, psychomotricité, etc.) est la catégorie la plus représentée (8 jeunes), ce qui suggère une forte prévalence de besoins en rééducation, souvent liés à des troubles du développement ou des apprentissages.

Le travail partenarial avec les CMP en 2025 a permis d'améliorer la coordination des projets soignants pour les enfants bénéficiant d'un double accompagnement.

Ce partenariat a évité des ruptures dans l'accompagnement des jeunes les plus en souffrance et a contribué à créer un environnement sécurisant pour les jeunes, leurs familles et les professionnels. Notre médecin psychiatre, bien que limité en temps, assure le lien avec les médecins pédopsychiatres du secteur public et les médecins généralistes ou spécialisés, avec l'accord préalable des familles.

8 jeunes sont sous protection de l'enfance, ce qui souligne une vulnérabilité sociale et familiale dans certains accompagnements.

HOSPITALISATIONS dans l'année		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
Secteur psychiatrique	2	154
Autres services	0	0

En 2025, nous avons constaté que 2 jeunes (dont 1 hospitalisé à deux reprises) ont été hospitalisés :

- Un jeune a été admis en pédopsychiatrie pour établir un diagnostic ;
- Un jeune a été accueilli en hôpital de jour suite à des crises sévères et des propos suicidaires.

Ces hospitalisations ont été accompagnées par les professionnels référents et ont fait l'objet de réunions concertées entre les professionnels hospitaliers et ceux du SESSAD.

Recouvrement Protection de l'enfance – SESSAD TDI	
Nombre d'adolescents de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	0

Au 31.12.2025, aucun enfant du SESSAD n'a bénéficié d'une mesure de placement au titre de la protection de l'enfance en Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS).

## REPARTITION DE L'ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRITOIRE

Sectorisation des admissions réalisées			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Villeurbanne	3	1	4
Lyon 8è	1	1	2
Lyon 3è	1	0	1
			7

La sectorisation des admissions est centrée sur Villeurbanne même si la majorité des jeunes accompagnés est domiciliée à Villeurbanne, Lyon ou Vaulx-en-Velin.

Sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Villeurbanne	10	1	11
Vaulx-en-Velin	2	1	3
Bron	1	0	1
Lyon 3è	4	0	4
Lyon 6è	1	0	1
Lyon 8è	0	3	3
Meyzieu	1	0	1
			24

Au 31.12.2025, 58 % des enfants accompagnés habitent majoritairement dans les environs du SESSAD TDI, soit dans les communes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin. De plus, 33 % des jeunes résident et sont scolarisés dans les arrondissements de Lyon à proximité de Villeurbanne (Lyon 3, 6 et 8).

Pour la troisième année consécutive, un jeune de l'accueil de jour du DITEP a continué sa scolarisation en milieu ordinaire avec le soutien du SESSAD TDI. Pour cette rentrée scolaire 2025-2026, il continue sa scolarité au collège avec l'appui du dispositif ULIS. Étant donné que son domicile est hors secteur (Meyzieu), un travail de relais vers une autre structure médico-sociale est en cours de construction.

## EVOLUTION DE LA POPULATION

### DES EVOLUTIONS LIEES AU DEPLOIEMENT DE L'ECOLE INCLUSIVE

Très nettement, la création des Dispositifs ULIS et le développement de ceux-ci et des AESH ont permis la scolarisation de davantage d'enfants précédemment accompagnés par des établissements médico-sociaux.

Le public que nous accompagnons est donc en évolution. Nous accompagnons désormais des enfants présentant une déficience intellectuelle légère et pour certains, moyenne, avec des besoins multiples intriqués. C'est là une évolution à considérer dans le projet de service en cours de réécriture afin d'accompagner les professionnels, confrontés, par exemple, à quelques enfants qui ne verbalisent pas ou peu.

### **DES EVOLUTIONS LIEES AU DEPLOIEMENT DES DIAGNOSTICS PRECOCES**

Nous constatons aussi une augmentation importante d'enfants diagnostiqués et ce dès l'admission. Les diagnostics sont plus nombreux qu'avant, les parents sont bien documentés et leurs attentes plus ciblées. Cela nous amène à préciser nos connaissances sur le trouble du développement intellectuel, les outils de communication favorisant l'expression des jeunes.

### **DES JEUNES AU PROFIL ATYPIQUES ET DONT LES BESOINS SONT MULTIPLES**

Le partenariat avec le DITEP Villeurbanne-Duchère, site de Villeurbanne, a permis de répondre aux besoins identifiés de cinq jeunes (dont un bénéficiant des modalités hébergement nuit week-end et journée MAJE) :

- 4 jeunes ont bénéficié de l'hébergement de nuit, leur offrant l'opportunité de travailler en appui du quotidien, l'autonomie et la confiance en eux, en s'essayant à la séparation d'avec leur famille, en un espace distancié de leur environnement familial. Cela a aussi permis aux parents de ces derniers le temps d'un week-end par mois de souffler, d'envisager l'organisation et les liens familiaux différemment (ex : en se centrant par exemple sur un autre enfant de la fratrie).
- 2 autres jeunes, en risque de rupture dans leur parcours de scolarisation, ont été accompagnés durant l'année 2025 par le dispositif MAJE (un jour par semaine), leur permettant de se ressourcer et de mieux gérer les défis scolaires les autres jours de la semaine. Il est à noter que, pour un de ces deux jeunes, le groupe MAJE a dû accorder une attention toute particulière. Il présentait des difficultés comportementales majeures, nécessitant une prise en charge individualisée tout au long de la journée.

L'expression des troubles et les besoins spécifiques de certains jeunes accompagnés par le SESSAD TDI nécessitent un accompagnement temporairement renforcé. Le DITEP Villeurbanne-Duchère offre, à la marge, certaines réponses. La question de la constitution et de l'équilibre des groupes avec ces deux types de publics est sans cesse interrogées. Il s'agit, en effet, de favoriser le mieux-être de tous. C'est là un point de vigilance. Il convient de noter toutefois que pour certains jeunes présentant plusieurs pathologies associées et nécessitant une combinaison d'accompagnement entre l'offre de soin que nous proposons et celle d'un DIME trouve ses limites sur notre territoire.

### **DES EVOLUTIONS LIEES A L'ACCUEIL DES JEUNES DONT LES DIFFICULTES SONT PLUS MARQUEES SUR LE PLAN FONCTIONNEL**

Nous observons des difficultés plus importantes pour les jeunes nouvellement admis, principalement la gestion du quotidien (habillage, brossage des dents, hygiène, alimentation).

Pour répondre aux besoins accrus des jeunes présentant un retentissement fonctionnel plus marqué, il apparaît pertinent de renforcer les interventions auprès des familles.

Les observations cliniques mettent en évidence des différences dans la manière dont certains jeunes perçoivent et intègrent les stimulations sensorielles, cela influencent leur attention, leur concentration et leur participation aux activités. Dans ce contexte, la mise en place d'outils adaptés (ex : boîte sensorielle) permet de proposer des stimulations adaptées et de favoriser un meilleur engagement dans les apprentissages.

Compte tenu d'un âge développemental inférieur à leur âge chronologique, le matériel et les activités sont systématiquement adaptés afin de permettre une participation optimale et un apprentissage progressif.

La mise en place des séances de guidance parentale permet de soutenir les parents dans l'accompagnement quotidien et de favoriser la cohérence des pratiques éducatives.

Par ailleurs, le développement de visites à domicile serait un levier complémentaire pour travailler l'autonomie des jeunes dans leur environnement habituel, en adaptant les stratégies à leur quotidien et en accompagnant la généralisation des acquis.

## UNE MOYENNE D'AGE EN AUGMENTATION

La dynamique de parcours et l'insertion professionnelle ont été au cœur des réflexions et des questionnements en 2025.

Le SESSAD a pour mission principale de soutenir l'intégration scolaire, l'insertion professionnelle et sociale. L'équipe travaille en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale pour accompagner l'enfant/adolescent et sa famille dans les différentes étapes de son orientation. Nous sommes présents lors des Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS), les professionnels sont en lien régulier avec les enseignants et l'enseignante référente. Sous l'impulsion de la loi 2025-102 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les parcours des jeunes dans le système scolaire et professionnel évoluent. Les Dispositifs ULIS, de plus en plus nombreux sur le territoire, offrent aujourd'hui une réponse aux jeunes qui, jusque-là étaient plutôt orientés vers des établissements type IME avec section IMPRO. Ce nouveau paramètre et paradigme est à prendre en compte pour travailler et préparer l'orientation. Il pose également de nombreuses et nouvelles questions sur les possibilités de formations post-3eme ULIS.

Les jeunes accompagnés par le SESSAD pour partie, n'auront ni le niveau scolaire, ni les compétences sociales pour envisager un lycée avec Dispositif ULIS ni même une formation professionnalisante. Que proposer à ces jeunes pour qui l'insertion professionnelle sera un réel challenge ?

Durant cette année 2025, de nouveaux projets se sont développés. Nous y reviendrons par la suite.

Les coopérations et le maillage territorial sont des leviers importants pour créer des parcours individualisés répondant aux besoins et aux envies des jeunes. Elles sont à développer au-delà même de celles nouées naturellement avec le DITEP.

## SCOLARITE

### D'UNE MANIERE GENERALE

Tous les jeunes que nous accompagnons sont scolarisés dans le droit commun et pour la plus grande majorité dans des dispositifs spécifiques de l'Éducation nationale, avec des compensations (Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap (AESH)). Ceux-ci transposent des principes de pédagogie adaptée et différenciée, avec des objectifs et des moyens propres à assurer la progression de chaque jeune.

Les parcours inclusifs supposent une modification des conditions habituelles de transmission du savoir scolaire. Nous observons, par exemple, que le format d'enseignement dans lequel une leçon adressée formellement à l'ensemble de la classe précède une suite d'exercices individuels, constitue le format qui pose le plus de difficultés aux élèves avec TDI. Cela sous-tend une attention continue, de l'autonomie dans l'élaboration des stratégies et dans le traitement des informations, mettant en difficulté les jeunes que nous accompagnons. L'accueil de ces derniers, en classe, suppose donc une grande flexibilité dans les modalités de travail avec et entre les élèves d'une même classe, dont bénéficient d'ailleurs l'ensemble des enfants lorsque les conditions matérielles et pédagogiques de cette flexibilité sont réunies.

En outre, ils requièrent également un ajustement des programmes d'enseignement. Cet ajustement peut prendre la forme d'un allègement permettant de tenir compte des limites conceptuelles et de fixer les priorités d'acquisition.

C'est là le rôle des professionnels du SESSAD TDI dans la traduction des besoins de chaque jeune, afin de garantir la poursuite de son parcours de scolarisation sans trop de heurts et de souffrance.

**Durant cette année 2025 au sein du DITEP**, les professionnels du DITEP ont participé et contribuent à la mise en œuvre des **Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS)**. Ils ont participé à **34 ESS**.

## SOUTENIR LES PARCOURS INCLUSIFS DE SCOLARISATION DANS LE DROIT COMMUN : L'APPUI DU GROUPE MAJE DU DITEP

Comme mentionné précédemment, le dispositif MAJE du DITEP Villeurbanne-Duchère, site de la Duchère, a évolué pour répondre aussi aux besoins des jeunes les plus en souffrance dans le cadre scolaire, accompagnés par le SESSAD TDI.

Malgré les ajustements nécessaires liés à l'accompagnement dans un même espace de jeunes aux besoins à la fois différents mais complémentaires, il reste essentiel et offre un espace structurant et rassurant à chacun d'entre eux. L'espace du groupe MAJE, au-delà d'être un espace soupape durant la semaine pour tous, permet, en appui de temps ritualisés et identifiés par tous, de travailler les interactions scolaires dans un espace autre que le groupe classe. Les supports éducatifs que sont les temps de repas, les ateliers à médiation éducatives favorisent ce travail.

La diversité des profils des jeunes accompagnés dans ce cadre, le mardi, ainsi que l'expression des troubles de certains, nécessitent une vigilance constante pour ajuster l'accompagnement. Un suivi régulier et une coordination entre les professionnels du SESSAD TDI et ceux de MAJE, les établissements scolaires et les familles sont cruciaux pour garantir un accompagnement au plus près des besoins de chaque jeune.

Nous pouvons observer combien l'espace repli/répét que représente le groupe MAJE, une journée par semaine, contribue à un réinvestissement de la scolarité et une poursuite du parcours de scolarisation du jeune concerné dans le droit commun.

### PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES A VILLEURBANNE

SCOLARISATION INDIVIDUELLE		
Scolarisation dans l'année temps partagés et temps plein		Temps plein
Scolarisation individuelle nbre d'enfants ou adolescents	type de scolarité	
2	MATERNELLE	2
1	PRIMAIRE classe ordinaire	1
16	Dispositif ULIS (tout niveau)	16
0	COLLEGE classe ordinaire	0
1	LYCEE classe ordinaire	1
2	LYCEE Pro classe ordinaire	2
1	Formation CFA	1
1	Sans scolarisation	1

Au 31.12.2025, le nombre de jeunes scolarisés est de 24 :

- 83% des jeunes sont scolarisés au collège et au lycée.
- Parmi ces jeunes 80% sont scolarisés avec l'appui d'un dispositif ULIS.

A noter qu'un jeune âgé de 18 ans est en situation de déscolarisation. Ce jeune traverse une période difficile mobilisant les professionnels, avec lui et sa famille, autour de son projet préprofessionnel. L'EPNAK est là un partenaire ressource ainsi que la MDMPH, afin qu'il puisse bénéficier d'un cadre de travail sécurisé, comme pourrait le proposer un ESAT.

L'entrée au collège correspond souvent aux débuts du processus d'adolescence. Le jeune quitte l'enfance tout doucement et est amené à modifier ses relations avec les autres (pairs et adultes) et avec lui-même. C'est aussi un temps où se joue la construction identitaire et où l'appartenance à un groupe prend une place majeure dans l'existence. Parallèlement, sur le plan cognitif, le collège invite au plaisir de penser et demande à l'élève de produire une pensée qui lui soit propre. C'est donc une période charnière, instable, qui met à l'épreuve l'image que l'adolescent s'est construite de lui-même, sa confiance en soi et son estime de soi. Avec les jeunes que nous accompagnons cette période peut être vécue comme un moment de grande anxiété sur leurs propres

devenir. Nous pouvons observer pour certains une augmentation des troubles du comportement. Cela nécessite pour l'ensemble de professionnels du SESSAD une attention toute particulière.

Avec l'extension de l'agrément à 20 ans, cela nous amène également à accompagner les adolescents vers l'entrée dans l'âge adulte. Cela demande d'élargir nos champs d'actions, nos connaissances et nos savoir-faire pour répondre à des besoins et perspectives différents.

Sur l'ensemble des jeunes accueillis au SESSAD, nous avons de plus en plus d'adolescents avec comme modalités de scolarisation le collège avec l'appui du dispositif ULIS et Segpa (SEGPA), le lycée professionnel et des jeunes avec des parcours atypiques. Pour un grand nombre d'entre eux de réelles questions se posent sur leurs devenir scolaire après le collège. Pour certains, le passage entre le collège et le lycée est une transition compliquée, source d'inconnu et d'insécurité. Cela nécessite au quotidien, la mise en place d'espaces de dialogues de concertation entre les jeunes, que nous mettons en place, afin d'accompagner la poursuite du parcours inclusif de chaque jeune après le collège. Il s'agit là de permettre à chacun, jeunes et parents, d'être davantage acteurs. Cela demande aux professionnels de créer les conditions pour que chacun puisse avoir accès à l'information, leur permettant ainsi de faire un choix éclairé pour leurs parcours de formation futurs. Les éducateurs spécialisés référents sont également amenés à accompagner certains jeunes dans leurs recherches de stages en entreprise au collège et lycée. Un maillage conséquent avec les lieux de scolarisation et/ou de formation se construit.

## INSERTION PROFESSIONNELLE

En regroupant les jeunes de 14 à 17 ans, ils constituent 50 % de l'effectif.

**En 2025, la tranche d'âge des 16-17 ans représente 20 % de l'effectif, contre 7 % en 2024.**

### ACCOMPAGNER LE PARCOURS D'INSERTION DE CHAQUE JEUNE, C'EST ACCOMPAGNER L'ADOLESCENT DANS SON PROJET

Comme tous les adolescents, ceux que nous accompagnons manifestent une aspiration de plus en plus forte à l'émancipation et à l'indépendance, qui s'exprime également toutefois durant une période plus étalée dans le temps et avec une ampleur variable. Cette aspiration constitue une problématique centrale dans la mesure où la déficience intellectuelle est associée – par définition – à une limitation des ressources adaptatives qui compromet le sentiment d'autonomie et d'autodétermination. Nombre d'aptitudes à la vie autonome se mettent en place chez l'adolescent tout-venant par des formes d'apprentissages incidents basés sur l'expérience mais requièrent dans les situations de TDI une réflexion approfondie des professionnels ; c'est le cas par exemple des questions qui entourent l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Les professionnels du SESSAD qui accompagnent les adolescents avec TDI leur offrent – par un suivi régulier – un espace d'expression et d'élaboration des remaniements identitaires et relationnels qui s'opèrent durant cette période.

Ils sont sensibles aux tâches de développement qui attendent ces adolescents dans la conquête toujours fragile de leur autonomie. Ils réfléchissent donc avec les jeunes, en équipe et leurs familles aux contextes favorisant le développement de compétences sociales décisives. Certaines ont trait à la gestion de la vie quotidienne : prendre soin de soi, repérer les situations de danger, apprendre à cuisiner, à gérer un budget, etc... D'autres, plus complexes et subtiles, ont trait aux habiletés relationnelles et communicatives qui conditionnent pour beaucoup les opportunités de relations interpersonnelles à venir et les possibilités d'inclusion dans un environnement professionnel :

- Parvenir à se présenter ;
- Initier et interrompre un échange, à identifier ;
- Exprimer ses états émotionnels, à reconnaître une incompréhension et demander des explications ;
- Témoigner de l'intérêt et de l'empathie en faisant des hypothèses sur l'état émotionnel d'autrui ;
- Refuser des requêtes inopportunes etc...

Là encore, nombre de ces compétences sociales qui s'affinent spontanément chez l'enfant tout-venant sous l'effet des expériences relationnelles successives doivent chez les adolescents avec TDI faire l'objet d'un travail d'explicitation au service de leur autonomie future.

Pour mieux soutenir cette tranche d'âge, il est crucial que les professionnels développent des compétences en matière de connaissance des partenaires mobilisables afin de répondre aux nouveaux besoins de ces jeunes.

Cette année, l'équipe éducative a continué à élargir son réseau de partenaires dans divers domaines :

- Préprofessionnalisation et Formation : Collaboration avec des lieux de préprofessionnalisation, de formation et de professionnalisation tels que le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), le Bureau Information Jeunesse (BIJ), la Chambre des Métiers, l'EPNAK et certains ESAT (dans le cadre de stage de découverte)
- Soins : Partenariats avec des lieux de soin comme les Centres Médico-Psychologiques (CMP), la Maison des Adolescents, le Planning Familial, l'Institut de l'Enfant de l'Adolescent et Jeune Adulte (EAJA), lieu ressource, etc.
- Médico-social : Collaboration avec des structures médico-sociales telles que les IME, ESAT, EPNAK

Le SESSAD a progressivement mis en place des accompagnements éducatifs, à la fois individuels et collectifs, pour répondre aux besoins des adolescents et jeunes adultes en situation de déficience intellectuelle. Les enjeux prioritaires portent sur l'orientation scolaire et professionnelle, les soins, ainsi que l'inclusion dans les structures de droit commun. En 2025, l'équipe a fait évoluer ses pratiques pour s'adapter aux spécificités de cette tranche d'âge, en mettant l'accent sur l'orientation, l'autonomie sur un territoire d'inclusion élargi, l'émancipation et la vie relationnelle et amoureuse. Pour concrétiser ces objectifs, le SESSAD a développé des dispositifs adaptés et renforcé son maillage avec de nouveaux acteurs locaux, afin de mieux accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'inclusion.

## **ACCOMPAGNER LE PARCOURS D'INSERTION DE CHAQUE JEUNE, C'EST L'AIDER A CHOISIR ET DECIDER PAR ET POUR LUI-MÊME : EXEMPLES DE PROJETS SPECIFIQUES DEVELOPPANT L'AUTODETERMINATION ET LA PARTICIPATION SOCIALE**

### ***Projet de Sensibilisation à la Puberté pour Adolescents (12-16 ans) au bénéfice des jeunes de l'ambulatoire du site de Villeurbanne et du SESSAD TDI***

Le DITEP accompagne des enfants et adolescents en situation de handicap, en leur offrant un soutien éducatif, thérapeutique et social, tout en tenant compte des défis liés à leur développement psychologique et physique, notamment ceux associés à la puberté. Cette période de transition, marquée par des changements physiologiques, émotionnels et sociaux profonds, peut être particulièrement déroutante pour les jeunes, surtout s'ils sont en situation de handicap. Le projet vise à sensibiliser les adolescents à ces transformations, à les informer et à les accompagner dans cette phase cruciale de leur vie, en créant un espace de parole et d'échanges respectueux.

Les objectifs du projet sont multiples : informer et sensibiliser les adolescents aux changements liés à la puberté, développer leur estime de soi et une image corporelle positive, encourager les discussions autour de la sexualité, du consentement et des relations interpersonnelles, tout en mettant l'accent sur le respect de soi et des autres. Le projet vise également à répondre aux questions individuelles dans un cadre bienveillant et sécurisé, à prévenir les risques liés à une méconnaissance ou une mauvaise gestion des changements pubertaires, et à promouvoir une approche égalitaire et respectueuse des différences de genre, de sexualité et de développement personnel.

**Le public cible est constitué d'adolescents et adolescentes âgés de 12 à 16 ans, suivis au sein du service ambulatoire du DITEP et SESSAD TDI.** Ils sont répartis en deux groupes mixtes de quatre jeunes chacun, avec des rencontres bimestrielles. L'encadrement est assuré par deux éducateurs spécialisés, qui animent les activités pédagogiques et veillent à la dynamique collective, ainsi que par une psychologue, qui intervient sur les aspects émotionnels et psychologiques liés à la puberté et soutient les jeunes sur des questions plus personnelles. Ce projet se veut un soutien essentiel pour aider les adolescents à naviguer sereinement à travers cette période de transformation.

## **Projet de sport adapté dans le droit commun au bénéfice de jeunes accompagnés par l'ambulatoire du DITEP de Villeurbanne, le SESSAD TDI et AFG Autisme**

**Ce projet illustre comment le sport peut devenir un levier puissant dans la dynamique inclusive, en associant des acteurs variés autour d'un objectif commun :** offrir à chaque jeune, quel que soit sa situation de handicap, la possibilité de s'épanouir, de se dépasser et de trouver sa place dans la société.

Dans une démarche résolument inclusive, un groupe éducatif inédit a été co-construit en partenariat avec le club Casa Sport Lyon et AFG Autisme, marquant une avancée significative dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap. Ce projet, pensé comme un espace de rencontre et d'apprentissage mutuel, unit des adolescents et jeunes adultes présentant des troubles du comportement, du développement intellectuel (accompagnés par le DITEP, SESSAD PEP 69) et des jeunes avec troubles du spectre autistique (accompagnés par AFG Autisme).

Ce projet repose sur une approche partenariale inter-associative, où chaque acteur sort de ses habitudes pour inventer un fonctionnement adapté, tout en conservant des rôles clairs et complémentaires.

L'enjeu principal est de créer un cadre bienveillant où chacun, malgré ses spécificités, peut développer des compétences sociales (contact, respect des règles, gestion des émotions) et expérimenter la vie collective dans un environnement de droit commun par le biais d'une activité sportive.

Cette activité se déroule chaque jeudi à la Halle des Sports Vivier Merle (Lyon 3).

Le groupe évolue dans un grand gymnase, aux côtés d'autres usagers, favorisant ainsi une immersion naturelle dans un lieu de pratique sportive ordinaire.

La séance est pensée pour l'épanouissement et la socialisation. Le trajet jusqu'à la Halle se fait en groupe, renforçant dès le départ le sentiment d'appartenance. Sur place, après un temps de changement, la séance débute par un rituel de « météo des émotions », permettant à chacun d'exprimer son état d'esprit et d'apprendre à le partager. Suivent un échauffement, des exercices techniques progressifs et un mini match, encadrés par un enseignant en activité physique adaptée et un responsable du club de futsal. La séance se clôture par un temps de retour au calme et une nouvelle « météo des émotions », offrant l'opportunité de mettre des mots sur les ressentis et d'observer les évolutions individuelles.

Des objectifs partagés sont les suivants :

- Appréhender les différences individuelles : accueillir la diversité des profils (TDI et TSA) et en faire une richesse pour le groupe ;
- Développer des compétences sociales : travailler le contact, la coopération, la gestion des émotions et le respect des règles, dans un cadre ludique et sécurisant ;
- S'inscrire dans la dynamique du club : participer à des moments de vie collective (tournois, événements) pour renforcer le lien avec les autres licenciés et briser les barrières.

## **FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE**

### **D'UNE MANIERE GENERALE**

Le total de la file active soit le nombre de jeunes accompagnés pour l'ensemble du SESSAD TDI entre le 01.01.2025 et le 31.12.2025 est de **34 jeunes accompagnés**.

Pour mieux répondre aux besoins des jeunes accompagnés, cinq situations ont nécessité la combinaison de diverses modalités d'intervention, avec le soutien du DITEP de Villeurbanne - Duchère.

- 4 jeunes accompagnés par le SESSAD TDI ont bénéficié de l'hébergement de nuit.
- 2 jeunes accompagnés par le SESSAD TDI ont bénéficié du dispositif MAJE.

### **ACTIVITES EN 2025 AU SESSAD TDI**

La file-active est de 34 jeunes.

File active annuelle			
Nombre des situations en cours au 01/01 année N	Admissions	Sortants	Total file active
27	7	10	34

File active moyenne mensuelle		
Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	23	28
FEV	23	27
MAR	23	27
AVR	23	27
MAI	23	27
JUI	23	27
JUIL	23	27
AOU	23	24
SEP	23	29
OCT	23	28
NOV	23	28
DEC	23	27
<b>Moyenne</b>	<b>23</b>	<b>27.2</b>

La file active soit le nombre d'enfants accueillis entre le 01.01 et le 31.12 est de 34.  
Le taux de file active attendu sur l'année est de 1.2 pour une moyenne mensuelle de 27,2.

### LES SORTIES DU SESSAD TDI

	Age des enfants et adolescents sortis dans l'année			
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	Total
<b>Garçons</b>	0	5	2	7
<b>Filles</b>	0	3	0	3
<b>Total</b>	0	8	2	10

Au total, 10 jeunes ont quitté le SESSAD TDI.

## SITUATIONS DES SORTANTS

	Situation des sortants		
	Garçons	Filles	Total
Emploi milieu ordinaire	0	0	0
Emploi secteur protégé	0	0	0
Poursuite scolarité ordinaire	4	2	6
Réorientation ESMS	3	1	4
Recherche d'emploi /mission locale	0	0	0
Situation de rupture sociale	0	0	0
Sans solution (connue)	0	0	0
Demande RQTH	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<i>Dont Exclusions prononcées par l'établissement</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

En 2025, dix jeunes ont quitté le SESSAD TDI :

- 6 d'entre eux ont poursuivi leur parcours inclusif sans accompagnement ;
- 4 ont été réorientés vers un ESMS, dont 4 au sein des DITEP de l'association dont celui de Villeurbanne-Duchère, 1 en IME.

Les sorties des jeunes sont accompagnées par les professionnels du DITEP et plus spécifiquement les référents éducatifs et l'assistante sociale.

## DUREE D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU SESSAD TDI

Durée Moyenne en jours d'accompagnement	
Nombre total de sortants	Durée totale en jours calendaires
10	18033

La durée moyenne d'accompagnement de ces 10 jeunes est de 18033 jours. Cela correspond à un accompagnement en moyenne de 4 ans et 9 mois.

Durées d'accompagnement dans l'ESMS			
Personnes accompagnées de l'effectif au 31/12		Adolescents sortants durant l'année civile	
< 1 an	5	< 1 an	2
> 1 an et < 2ans	3	> 1 an et < 2 ans	0
> 2ans et < 3ans	4	> 2 ans et < 3 ans	0
>3 ans et <4 ans	1	>3 ans et <4 ans	0
> 4 ans et < 5 ans	3	> 4 ans et < 5 ans	2
> 5ans et < 6 ans	1	> 5ans et < 6 ans	1
> 6 ans	7	> 6 ans	5
<b>TOTAL</b>	<b>3.43</b>		<b>1.43</b>

La durée moyenne d'accompagnement de l'effectif au 31.12.2025 est de 3.43 ans.

## NOTIFICATIONS REÇUES DANS L'ANNEE PAR LE SESSAD TDI

Les notifications reçues dans l'année													
janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	nov.	déc.	TOTAL	
3	0	3	3	0	3	2	3	0	4	0	1	22	
Les prises de contact à l'initiative des parents													
3	0	2	2	0	1	1	2	0	4	0	1	16	
Les relances à l'initiative de l'établissement													
0	0	1	1	0	2	1	1	0	0	0	0	6	
											<i>Pour rappel Total des notifications reçues en N-1</i>		<b>24</b>

Les changements d'agrément nous ont amené en 2024 à mettre à jour **Via Trajectoire** pour différencier les notifications MDMPH relevant de l'ambulatoire du DITEP Villeurbanne-Duchère et celles relevant du SESSAD TDI. **Cette mise à jour est seulement effective depuis juin 2024.**

Dès janvier 2024, la secrétaire et l'assistante sociale ont systématiquement demandé aux familles qui nous contactaient des éléments du dossier de leur enfant afin de spécifier l'agrément dont il dépendait.

Nous avons donc reçu, en 2025, 22 notifications MDMPH.

Nous constituons une liste d'attente à partir de l'appel téléphonique de la famille à partir des notifications MDMPH sur le logiciel Via Trajectoire.

**Aussi, ces deux dernières années, la liste d'attente compte 57 demandes.**

**Le temps d'attente entre l'inscription sur la liste d'attente et le premier accueil de l'enfant et de sa famille est de 2 années en moyenne.**

Procédures d'admission de l'année							
Nombre total de situations d'adolescents reçus			Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
5	2	7	0	0	5	2	7

Nous avons admis 7 jeunes durant l'année 2025.

Aucun refus d'admission n'a été prononcé.

# L'ACTIVITE

## DONNEES CHIFFREES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Le nombre d'actes réalisés en 2024 au SESSAD TDI est de 2913 pour un attendu de 2288 actes.

**Le nombre d'acte attendu en 2025 est de 2288 aussi.**

**Nous notons une erreur de transcription dans l'annexe 4 de l'ERRD, le calcul ayant été réalisé pour 46 jeunes sur la base d'un acte par jour et par jeune.**

Le nombre d'actes réalisés en 2025 est de 2927 actes.

L'activité a été réalisée en 2025, le nombre d'actes est excédentaire de 639 pour un taux d'occupation de 108,33%.

	Nbre jours ouverture Ambulatoire	Capacité autorisée Ambulatoire	Taux file active ambulatoire	Nombres de personnes accompagnées	Nbre d'actes
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	208	23	1,2	27	2288
Activité réalisée	208	23	1,4	34	2927

La file-active soit le nombre de jeunes accompagnés entre le 01.01 et le 31.12 est de 34 jeunes soit un taux de file-active de 1,4 qui correspond à un taux de file active continu de 1,2.

## COMPTABILISATION DETAILLEES DES ACTES AU SESSAD TDI

jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
307	438	191	355	227	282	243	24	138	264	237	221	2927

Concernant l'activité du SESSAD TDI, au 31.12.2025, 2927 interventions ont été réalisées auprès de 34 jeunes. Cela représente 2927 actes pour un attendu de 2288 actes.

## DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS

Il est important de noter que tous les professionnels du SESSAD TDI interviennent également au sein du DITEP Villeurbanne-Duchère, sur le site de Villeurbanne et plus spécifiquement sur la modalité ambulatoire de Villeurbanne. Cela contribue à offrir de plus larges possibilités en terme de réponse et flexibilité dans l'organisation des horaires de travail et des temps d'accompagnement proposés.

Dans les espaces d'accompagnement éducatif et de soins, les jeunes relevant de l'agrément du DITEP et ceux du SESSAD TDI se côtoient et partagent des moments d'accompagnement communs. Le choix des activités de groupe communes aux deux publics de jeunes se fait sur la base de l'évaluation de leurs besoins en équipe et en concertation avec les parents et les jeunes.

Sans ce nouage, les accompagnements éducatifs, rééducatifs et thérapeutiques et l'accompagnement social seraient restreints.

## L'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif auprès des jeunes présentant un TDI et/ou des troubles associés repose sur quatre piliers :

- Une approche globale des besoins de chaque jeune, en appui sur une équipe pluridisciplinaire, pour répondre aux besoins soignants, éducatifs et sociaux de chaque jeune ;
- Une approche individualisée des besoins de chaque jeune, en appui à ses compétences, ses choix et son environnement. Les outils et méthodes sont adaptés aux capacités, aux difficultés et au projet de vie de chaque jeune ;
- Une intervention sur les lieux de vie du jeune : les actions se déroulent à l'école, au domicile ou lors d'activités de loisirs, afin d'accompagner au plus près le parcours inclusif de chacun et de favoriser son autonomie ;
- Une médiation à l'environnement de chaque jeune. Chaque accompagnement est co-construit avec sa famille, en appui de son environnement (principalement l'école) voire sa famille élargie et les partenaires sociaux intervenant, pour créer un réseau de soutien cohérent.

L'accompagnement éducatif au sein du SESSAD se déploie à travers des interventions individuelles ou collectives, en s'appuyant sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) de chaque jeune.

Les modalités d'interventions éducatives s'articulent auprès de l'enfant entre des séquences individuelles (accompagnements éducatifs à l'école, dans les locaux du service et entretiens familiaux, avec les partenaires) et collectives (activités de groupe).

La médiatisation par un tiers et l'effet de groupe peuvent présenter un intérêt et constituer une véritable indication pour certains enfants peu réceptifs dans le cadre des accompagnements individuels. Le groupe contribue à des moments de partage et de rencontre avec des pairs rencontrant les mêmes difficultés.

Afin de mieux répondre aux besoins jeunes, des projets d'accompagnement en groupe ont été organisés.

Ces projets accompagnent de manière concomitante sur le site de Villeurbanne des jeunes de l'ambulatoire du DITEP et des jeunes du SESSAD TDI comme cela a toujours été le cas avant la différenciation des agréments.

Ces projets de groupe sur l'une et l'autre des modalités ambulatoires visent à favoriser l'autonomie des jeunes accompagnés et leurs capacités à faire des choix pour eux-mêmes. Ils s'articulent autour de différents projets éducatif, thérapeutique et social afin d'accompagner les jeunes :

- Autonomie des jeunes accompagnés et leurs capacités à faire des choix p été le cas avant la différenciation des agréments. **En leur offrant un soutien éducatif, thérapeutique et social** pour les aider à mieux appréhender les transformations corporelles qui sont les leurs à l'adolescence, les informer et les accompagner dans cette phase cruciale de leur vie, en créant un espace de parole et d'échanges respectueux.
- **En créant des espaces d'échanges réguliers** afin de rassembler une partie des jeunes les plus âgés des deux ambulatoires pour un temps convivial autour d'un repas le vendredi soir. Cet espace réflexif va s'appuyer sur des sujets d'échanges et de réflexions qui émanent des jeunes en lien avec leurs préoccupations au quotidien.
- **Afin d'aider des jeunes scolarisés en 4/3<sup>ème</sup> à mieux appréhender leurs options d'orientation**, en lien avec leur projet personnalisé d'accompagnement, et à surmonter les éventuels obstacles qui pourraient entraver leur réflexion

D'une façon plus générale, la montée en âge d'une partie des jeunes accompagnés nous amène à réinventer notre pratique au quotidien.

À l'instar de l'année précédente, les besoins des jeunes les plus âgés nécessitent un fonctionnement moins routinier, privilégiant des actions plus adaptées aux événements et aux opportunités. Cela inclut des initiatives telles que les portes ouvertes, la recherche de stages, l'accompagnement vers les ESAT, les visites au CIO, la participation à « Handiagora », au « Mondial des Métiers », ainsi que les collaborations avec l'Arpejeh...

## Les accompagnements rééducatifs et thérapeutiques

### LES ACCOMPAGNEMENTS PSYCHOLOGIQUES

La dimension thérapeutique est portée et mise en œuvre par des équipes dédiées et placées chacune sous la responsabilité d'un médecin psychiatre.

L'organisation de la dimension thérapeutique repose sur un partage des éléments d'observation voire de diagnostic que sont l'anamnèse médicale, sociale et familiale dans l'environnement de l'enfant et les bilans médicaux et paramédicaux, les éléments d'observation(s) cliniques effectués par les professionnels du DITEP et/ou en libéral. Basés sur le jeu et la parole, les objectifs de la composante thérapeutique sont les suivants :

- Accueillir chaque enfant dans sa singularité, repérer ce qui se répète et fait symptôme ;
- Proposer des espaces de soins spécifiques, d'apaisement, adaptés en individuel ou en groupe ;
- Faire émerger une parole que l'enfant reconnaît sienne afin de remobiliser sa pensée, ses désirs ;
- Soutenir la famille de l'enfant.

Les propositions de soins en sont facilitées. De même, les possibilités de suivis familiaux sont plus importantes du fait de nos présences dans les mêmes lieux, ce qui nous permet de nous ajuster au plus près des besoins et des disponibilités des familles. C'est aussi le nouage entre les différents professionnels, dans le réel, le portage au quotidien, qui soutient ces enfants et adolescents dans la possibilité de construire ou consolider leur sécurité interne et de pouvoir évoluer, s'autonomiser et grandir.

L'organisation du poste du médecin psychiatre repose sur une organisation propre à l'histoire du SESSAD/DITEP de Villeurbanne. Même si ses missions prennent beaucoup plus appui sur un accompagnement des équipes, ils interviennent tous deux lors de l'admission, assurent le lien aux services de santé, rencontrent certaines familles et accompagnent certains jeunes. L'intensité de ces rencontres varie d'un lieu à l'autre, selon leur temps de présence respectif.

L'accompagnement psychologique au SESSAD TDI est effectué par deux professionnelles, une psychologue cognitive et une psychologue clinicienne.

#### *L'accompagnement par la psychologue cognitive*

**La remédiation cognitive** dans l'accompagnement des jeunes du SESSAD TDI a pour objectif d'améliorer à la fois le fonctionnement intellectuel et les capacités d'adaptation dans les domaines conceptuel, social et pratique. Les principaux axes de travail sont les suivants :

- Stimuler l'attention, la mémoire et les fonctions exécutives ;
- Améliorer les compétences sociales et adaptatives ;
- Renforcer l'autonomie dans les tâches du quotidien ;
- Travailler la flexibilité cognitive et la résolution de problèmes.

**Les séances de remédiation cognitive s'appuient sur les principes de l'éducation structurée**, qui propose un cadre d'apprentissage organisé afin d'aider les personnes avec un TDI à mieux appréhender leur environnement et à renforcer leur autonomie.

Structuration Spatiale	Structuration Temporelle	Structuration des Tâches
Utilisation des repères/supports visuels (ex. photos, couleurs, pictogrammes)	Présentation du déroulement de la séance en tâche avec un support visuel sous forme de pictogrammes ou des phrases pour les jeunes qui savent lire. Anticipation par l'annonce préalable des transitions qui sont matérialisées par des avertissements (ex : sablier).	Structuration des activités en étapes simples et claires. Utilisation des supports visuels pour guider l'exécution (ex. checklist, séquences d'images).

Les séances proposées s'inscrivent dans le cadre du PPA de chaque jeune et sont avant tout individuelles. La psychologue cognitive accompagne aussi certaines familles, seule ou en lien avec l'assistante sociale et/ou l'éducateur référent.

En 2025	
Psychologue cognitive SESSAD TDI Villeurbanne 0,30 ETP	
Accompagnements des jeunes	1 binôme de jeunes durant 14 séances, étalées de janvier à juin 2025. 1 jeune a été accompagné de manière individuelle pour faciliter sa transition au lycée et dans ce cadre des rencontres avec un professionnel du lycée et l'éducatrice référente du SESSAD ont été organisés. 3 jeunes ont suivi des prises en charge plus longues : l'un a participé à 15 séances de janvier à juin 2025, puis à 5 séances supplémentaires de septembre à décembre 2025 ; un second jeune a eu 20 séances de janvier à juin 2025, suivies de 5 séances de septembre à décembre 2025 ; enfin, un troisième jeune a bénéficié de 6 séances entre septembre et décembre 2025.
Accompagnements des familles	Des entretiens ont été organisés avec les parents d'un enfant, en collaboration avec l'assistante sociale du service. À l'admission, la psychologue a rencontré un jeune et son père, ainsi que deux autres jeunes et leur mère, avec à chaque fois un temps individuel et un temps en présence du parent.
Sur le plan des évaluations	Deux jeunes ont passé le WISC V, et un jeune a bénéficié d'une évaluation de son Profil Sensoriel selon Dunn en septembre 2025.

Par rapport à l'année précédente, **la psychologue cognitive observe une évolution du profil des jeunes accueillis, avec des difficultés plus marquées sur le plan fonctionnel.**

Les difficultés concernent principalement la gestion du quotidien (habillage, brossage des dents, hygiène, alimentation). Pour répondre aux besoins accrus des jeunes présentant un retentissement fonctionnel plus marqué, il apparaît pertinent de renforcer les interventions auprès des familles. La mise en place des séances de guidance parentale permet de soutenir les parents dans l'accompagnement quotidien et de favoriser la cohérence des pratiques éducatives.

Par ailleurs, le développement de visites à domicile serait un levier complémentaire pour travailler l'autonomie des jeunes dans leur environnement habituel, en adaptant les stratégies à leur quotidien et en accompagnant la généralisation des acquis.

Les observations cliniques mettent en évidence des différences dans la manière dont certains jeunes perçoivent et intègrent les stimulations sensorielles, ce qui peut influencer leur attention, leur concentration et leur participation aux activités. Dans ce contexte, la mise en place d'une boîte sensorielle est apparue pertinente, permettant de proposer des stimulations adaptées et de favoriser un meilleur engagement dans les apprentissages.

Compte tenu d'un âge développemental inférieur à leur âge chronologique, le matériel et les activités sont systématiquement adaptés afin de permettre une participation optimale et un apprentissage progressif.

## Concernant la psychologue clinicienne

Son activité en 2025 est la suivante :

En 2025	
Psychologue clinicienne SESSAD TDI Villeurbanne (0,30 ETP)	
Accompagnements individuels hebdomadaires	<p><b>13 enfants</b> (dont 2 enfants qui ont été suivis 2 fois par semaine) :</p> <p>Pour 1 adolescent et 1 enfant avec lesquels la relation et le rapport au langage sont particulièrement complexe, nous avons fait le choix de les accueillir en binôme psychologue - éducateur/rice référent/e. Le plus jeune d'entre eux bénéficie dans ce cadre de 2 temps de prise en charge par semaine.</p> <p>Il est possible de renforcer la psychothérapie lorsque les situations des enfants sont critiques, ou que leur état psychique le nécessite à deux séances par semaine, en 2025 cela a été mis en place pour 1 jeune à partir de mai qui en fin d'année a été orienté en IME. Ce soutien lui a permis de « tenir » au collège et de border la souffrance liée à la scolarité.</p> <p>Les parents sont rencontrés avec leur enfant lorsque le soin en psychothérapie est mis en route, puis autant que faire se peut, au moins une fois par an avec leur enfant.</p> <p>Les rencontres avec les parents peuvent être plus fréquentes, lors de moments complexes par exemple. Elles peuvent aussi avoir lieu à la demande des parents, avec l'accord de l'enfant suivi en psychothérapie.</p>
Accompagnements en groupe	<p>Les groupes sont conduits conjointement par la psychologue et une/e éducateur/rice, une fois entre chaque période de vacances. A cette rentrée scolaire nous avons rencontré toutes les familles des jeunes participants à ces groupes, afin de les inscrire dans le soutien de leurs enfants pour ce projet.</p> <p><b>13 enfants et adolescents ont été suivis dans des groupes (tous les groupes sont transversaux et rassemblent des jeunes admis tant au DITEP qu'au SESSAD TDI) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 groupe bimensuel (groupe Pizz'ados) mené conjointement avec 3 éducatrices /teurs du service ambulatoire ;</li> <li>• 1 groupe « orientation » pour 5 adolescents en fin de collège ;</li> <li>• 2 groupes « Education à la vie affective et sexuelle » pour 7 adolescents du SESSAD TDI.</li> </ul>
Entretiens familiaux	<p>Les <b>entretiens familiaux concernent 5 familles du SESSAD TDI</b>. Les accompagnements sont menés conjointement avec l'assistante sociale à raison d'une rencontre avec la famille et le jeune, entre chaque période de vacances scolaires.</p>
Dans le cadre de l'accueil des jeunes	<p>Ces rencontres qui ont concerné <b>2 jeunes</b> en 2025, se déroulent en 3 temps : un premier temps avec le jeune et ses parents pour recueillir l'anamnèse et la demande, puis deux entretiens avec le jeune ou l'enfant, seul, afin de repérer les besoins et pouvoir faire, si cela est pertinent, une proposition de soin</p>
Réponses aux demandes ponctuelles	<p>A cela se sont ajoutées des <b>rencontres à la demande, ou ponctuelles, pour 1 jeune</b> : (demandes des enfants ou des familles elles-mêmes, des professionnels).</p>

Le travail institutionnel de la psychologue comprend la participation aux différentes réunions ainsi qu'un travail d'élaboration avec les équipes de l'établissement mais aussi avec les partenaires (synthèses partenariales). La psychologue clinicienne du DITEP/SESSAD TDI a poursuivi de janvier à juin l'accompagnement d'un groupe de Directrices d'écoles maternelles, pour des analyses de situation une fois entre chaque période de vacances. Ce groupe a pu exister du fait d'une bonne connaissance des acteurs (DITEP et Education Nationale) entre eux (PCPE-CAP du DITEP de Villeurbanne-Duchère installé sur le territoire dans des écoles primaires) et travail régulier avec les IEN de ce territoire.

## L'ACCOMPAGNEMENTS EN PSYCHOMOTRICITE

Les accompagnements en psychomotricité s'effectuent soit sur le lieu de la scolarité de l'enfant ou bien dans les locaux du SESSAD.

L'activité de la psychomotricienne comporte :

- La passation de bilans psychomoteurs à l'issue de l'accueil du jeune et leur compte-rendu ;
- Les suivis psychomoteurs individuels et collectifs ;
- La préparation des séances et comptes rendus des suivis psychomoteurs ;
- La participation aux réunions d'équipe, aux réunions d'élaboration des projets de soins concernant les jeunes suivis en psychomotricité, les temps d'analyse de la pratique ainsi que les temps institutionnels
- Les contacts avec des partenaires extérieurs particulièrement les psychomotriciens libéraux qui ont suivi ou continuent de suivre certains jeunes en libéral.

Le bilan psychomoteur permet au psychomotricien d'observer la dynamique globale du patient, sa manière d'interagir avec l'environnement et d'être en relation avec l'autre. Ce bilan permet aussi d'évaluer les capacités et difficultés dans les différents **domaines psychomoteurs** : **le repérage spatial et temporel, le tonus, la latéralité, l'équilibre, les coordinations, la motricité fine, le graphisme, le schéma corporel, l'image du corps et l'attention**. Suite à ce bilan, un suivi en psychomotricité peut être indiqué notamment pour les enfants chez lesquels a été repéré des retards dans les acquisitions principales du développement psychomoteur et pour ceux présentant des difficultés de coordination motrice, de régulation tonique, d'équilibre, de repérage spatio-temporel, de motricité fine et dans la connaissance et l'appropriation du corps. Les difficultés attentionnelles, l'anxiété ainsi que la difficulté de gestion des émotions peut aussi être une indication de suivi.

Dans le cadre d'un accompagnement au **SESSAD TDI**, chaque enfant admis bénéficie d'un **bilan psychomoteur** dans les mois suivant leur admission, s'ils n'ont pas été suivis ou bilantés auparavant. Dans ce cadre-là, **1 enfant** a bénéficié de la passation d'un bilan psychomoteur au cours de l'année 2025.

En cette année 2025,

En 2025	
SESSAD TDI Villeurbanne 0,32 ETP	De janvier à juillet 7 enfants suivis en individuel ; De septembre à décembre 7 enfants suivis : 4 en individuel, 2 en binôme, 1 dans le cadre d'une observation sur le groupe MAJE ; Soit une file active de 10 enfants différents sur l'ensemble de l'année.

## L'ACCOMPAGNEMENTS EN ORTHOPHONIE

L'orthophoniste accompagne des jeunes au sein du service et/ou dans le cadre de l'école.

Son activité s'articule autour de bilans, de prises en charge en lien avec les familles et de lien/appui auprès de l'équipe et des partenaires.

En 2025	
SESSAD TDI Villeurbanne 0,27 ETP	3 jeunes ont bénéficié d'un bilan et 9 jeunes ont bénéficié d'une séance hebdomadaire. 4 jeunes sont suivis en libéral.

**Le bilan** propose une conclusion, un diagnostic, un projet thérapeutique et des recommandations (bilans complémentaires, aides pédagogiques et humaines, préconisations) sur le :

Le langage écrit (compréhension et expression) : lecture, écriture, orthographe, phonologie ;

Le langage oral (compréhension et expression) : articulation, phonologie, mots, phrases ;

La cognition mathématique : habiletés logiques de base et raisonnement

Ce bilan vient alimenter les échanges en équipe pluridisciplinaire, notamment lors de la réunion de synthèse pour préparer les projets personnalisés d'accompagnement.

Les séances ont toutes été proposées en individuel, sur une durée de 30 à 45 minutes. La séance peut se dérouler avec le parent, si cela est indiqué. Une séance par semaine est proposée au SESSAD ou sur le lieu de scolarisation.

**Le contenu des séances** est élaboré et adapté à chaque enfant, selon le bilan et le projet thérapeutique. Des objectifs de séance sont fixés avec l'enfant en début de prise en soin, et sont renouvelés quand cela est nécessaire.

Les axes de travail s'articulent autour de la **lecture** (automatisation de la correspondance graphème-phonème, entraînement à la lecture de mots fréquents et peu fréquents, travail phonologique, exercices de compréhension de phrases avec supports imagés et ludiques), **de l'écriture** (enrichir le stock orthographique, travail phonologique, exercices sur la morphosyntaxe, graphisme), **de la mémoire/flexibilité mentale** (jeux sur la mémoire immédiate, renforcer la mémoire de travail), **des compétences phonologiques** à l'oral et à l'écrit, **des habiletés logiques de base** (conservation, inclusion, sériation, dénombrement), le **raisonnement** (problèmes oraux ou écrits) et **l'ouverture sur le monde**.

Ces propositions sont adaptées aux capacités attentionnelles de l'enfant et à son profil cognitif (présence ou non d'une déficience intellectuelle, d'un TDAH) et psychologique. Également, sera pris en compte l'environnement économique, social et culturel dans lequel vit l'enfant.

Pour chaque enfant, il est proposé de travailler avec un classeur où sont stockés des éléments de séances : textes, jeux, photos, écrits, dessins, etc. Ce classeur peut naviguer entre la maison, l'école et le SESSAD.

### **Le travail avec les parents**

Les parents sont vus avec l'enfant lors du premier entretien (anamnèse) pour le bilan. Puis l'enfant est vu seul pour les épreuves du bilan. Un temps de restitution du bilan orthophonique est ensuite proposé à l'enfant avec ses parents. Par la suite, je peux faire le lien avec les parents soit par rendez-vous téléphonique soit au SESSAD, soit par l'intermédiaire de l'éducateur référent.

**Le travail avec les partenaires** consiste à faire le point régulièrement sur l'enfant et les acteurs qu'il rencontre dans son quotidien.

Pour les orthophonistes libérales, l'orthophoniste du SESSAD TDI fait le relais auprès de ses collègues du service pour le contenu des séances ou l'explication d'un bilan. A l'inverse, elle informe aussi ses consœurs du travail réalisé par l'équipe du SESSAD. Elle indique la temporalité et le contenu des soins. Elle suit également en lien avec les autres professionnels du soin libéraux (ergothérapeute, orthodontiste, psychologue, psychomotricien) ou dans d'autres structures. Le contact se fait par mail, téléphone ou visioconférence.

Pour réaliser le lien avec le scolaire, elle réalise des écrits pour les ESS et contacte les enseignants selon la situation.

Toutes ces interventions partenariales sont travaillées en amont avec l'éducateur spécialisé référent, ou d'autres interlocuteurs de l'équipe du SESSAD.

## L'accompagnement social

De façon plus générale sur l'année 2025 comme en 2024, le travail de l'assistante sociale s'est développé sur 3 axes principaux que sont :

- Le soutien et l'accompagnement autour des démarches administratives, à l'accueil au sein du DITEP et la sortie du DITEP ;
- Le soutien et l'accompagnement des familles selon les problématiques familiales évaluées et établies dans le cadre du PPA ;
- L'accompagnement et le soutien aux situations relevant de la protection de l'enfance et le lien aux partenaires dans ce cadre.

Pour ce faire, l'assistante sociale :

- Réalise une évaluation sociale et familiale de la situation de chaque jeune et sa famille. Cela permet d'en rendre compte à l'équipe pluridisciplinaire afin de mettre en lumière les compétences des familles et les parcours de vie, les difficultés du quotidien. Cela permet également de mettre en place un véritable soutien à la parentalité et à mettre en mots les difficultés inhérentes à l'accueil et l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap au sein d'une famille, parfois au sein d'une fratrie.

- Accompagne les admissions et les réorientations vers un autre établissement fait apparaître en revanche une différence significative avec ceux du DITEP.
- Concourt et accompagne les familles en lien avec les partenaires relevant du social, de la protection de l'Enfance.

Dans le cadre du partenariat, il est à noter que les assistantes sociales participent au collectif d'assistantes sociales travaillant en DITEP.

En 2025, l'assistante sociale (0,18 ETP) a accompagné :

- **Des familles dans leur démarche administrative et d'accès aux droits**  
En termes de nombre de dossiers MDMPH et de fiches navettes, les chiffres sont sensiblement similaires à ceux de l'an passé. Il est à noter que le nombre de dossiers est réparti de manière uniforme entre les différentes modalités. En 2025, l'assistante sociale a accompagné 11 familles pour la constitution d'un dossier MDMPH.
- **Étayé directement chaque famille et contribué au maillage partenarial**  
Durant l'année 2025, au niveau du SESSAD TDI, 9 familles sur 34 ont été accompagnées, dans les réponses éducatives à apporter aux besoins spécifiques de leur enfant et ont nécessité un étayage et un maillage partenarial.  
Par ailleurs, des entretiens en co-animation ont été proposés dont 4 dans le cadre d'entretiens familiaux en binôme avec l'éducatrice référente et 6 avec la psychologue clinicienne.
- **Des familles dans le projet de réorientation de leur enfant**  
9 jeunes ont été ou sont encore suivis autour de leur orientation vers un autre établissement. Il est à noter qu'au vu du délai d'admission dans d'autres structures, cet accompagnement s'étale bien souvent sur plusieurs années.

## LES ACTIVITES RECURRENTES

### *Groupe « Les explorateurs » : mini-séjour de l'ambulatorio/SESSAD TDI de Villeurbanne*

Ce projet s'adresse à un groupe de neuf adolescents accompagnés par l'ambulatorio du DITEP, site de Villeurbanne et le SESSAD TDI. Les éducateurs référents constatent que, trop souvent, les écrans et les jeux vidéo délimitent les frontières de leur monde. Ces jeunes passent beaucoup de temps dans des univers virtuels, où tout est immédiat, où l'effort se limite souvent à un clic et où la patience n'est pas toujours nécessaire. Pourtant, ils ont en eux une réelle envie de progresser, de se sentir compétents et de prendre leur place. Les objectifs visés par ce groupe, articulés des temps communs en journée à chaque période de vacances scolaires et mini-séjour, sont les suivants :

- Des adolescents qui gagnent en assurance, osent tenter de nouvelles expériences et développent leur confiance en eux.
- Un groupe soudé, où l'entraide, la communication et la cohésion se renforcent au fil des sorties.
- Des comportements qui progressent : meilleure application des règles de sécurité et de vie collective, plus d'autonomie dans les tâches quotidiennes, et une prise d'initiative accrue.

La médiation proposée est la randonnée. Cette médiation est née de la volonté de proposer à ces 9 jeunes une autre aventure : celle de la randonnée, de l'effort partagé, du contact avec une nature apaisante et de la confiance en soi qui grandit, pas à pas. La randonnée, avec ses parcours variés, ses défis concrets et ses paysages changeants, offre un cadre idéal pour les accompagner.

Aux rythmes, d'une journée de randonnée à chaque période de vacances scolaires, le mini séjour a été organisé en avril 2025. Il a constitué une étape clé. Il a permis de s'essayer et progresser en matière d'autonomie et de gestion de la séparation familiale, tout en offrant aux adolescents l'opportunité de vivre une expérience collective enrichissante, hors de leur cadre habituel.

Il s'est déroulé du 22 au 23 avril 2025 à Tarentaise (42).

### **Les ateliers « cuisine »**

Le projet d'atelier « cuisine » s'adresse à un groupe de 4 jeunes, dont 2 du SESSAD TDI et 2 de l'ambulatoire du DITEP, sous la supervision de 2 éducatrices. Ce projet a pour but d'offrir aux jeunes une expérience à la fois enrichissante et ludique, tout en développant des compétences pratiques, telles que les compétences culinaires et l'autonomie, ainsi que des compétences relationnelles essentielles pour leur vie quotidienne.

Les objectifs éducatifs visés sont de :

- Développer l'autonomie en apprenant à planifier et à réaliser des recettes de manière indépendante.
- Renforcer les compétences sociales par le travail en équipe et la communication lors des ateliers et des repas partagés.
- Sensibiliser à l'alimentation équilibrée en découvrant les bienfaits des aliments et l'importance d'une alimentation variée.
- Les activités proposées sont les suivantes :
  - Ateliers de cuisine à la quinzaine où les jeunes apprennent à préparer des repas simples et équilibrés.
  - Sorties au marché ou supermarché pour choisir les ingrédients, favorisant ainsi la prise d'initiative et la gestion du budget.
  - Repas partagés où les jeunes pourront déguster leurs créations culinaires en groupe, renforçant les liens sociaux et l'entraide.

### **Les activités durant les périodes de vacances scolaires**

De manière générale, l'équipe éducative organise des activités de groupe pendant les petites vacances scolaires. Les objectifs de ces activités sont de :

- Développer l'autonomie des enfants en les encourageant à prendre des initiatives.
- Favoriser les interactions pour améliorer leurs compétences relationnelles.
- Proposer des activités ludiques et pédagogiques pour soutenir leur développement cognitif.
- Promouvoir l'inclusion en créant un environnement bienveillant où chaque enfant se sent valorisé et inclus dans des activités au sein des structures de droit commun.

Tout au long de l'année, l'équipe, y compris les éducateurs et l'assistante sociale, soutiennent également les parents dans leurs démarches d'inscription de leurs enfants dans les structures de loisirs de droit commun.

## **LES TRANSPORTS**

La question de l'autonomie dans les transports est travaillée, dès que possible, avec les jeunes et leurs parents. Lorsque les enfants ne sont pas autonomes, ce sont les éducateurs qui accompagnent les enfants à leurs différents rendez-vous.

## **LA RESTAURATION**

La question de la restauration est particulière. En effet, si les jeunes n'ont pas vocation à manger au sein du SESSAD TDI, certains d'entre eux sont rencontrés sur un temps de repas afin de ne pas trop altérer les apprentissages. Nous remarquons combien ce temps peut être à la fois un moment apprécié ou redouté par les jeunes.

Sur certaines activités, le choix a été fait d'intégrer le repas, car celui-ci reste pour beaucoup un moyen parfois de les « attirer », ce qui n'est pas négligeable quand il s'agit de rencontrer des adolescents qui peinent à adhérer à l'accompagnement proposé.

## **LES TEMPS FESTIFS DE L'ANNEE**

La fête de l'été, qui marque la fin d'année scolaire, commune au DITEP et au SESSAD TDI, est une étape fondamentale qui vient clôturer toute une année de travail et de partage avec les jeunes que nous accompagnons, mais également avec leur famille.

Au-delà d'un moment festif et convivial, cette fête de fin d'année vient marquer un rituel incontournable en s'inscrivant dans le processus d'accompagnement des jeunes et leur famille.

Ce rituel marque des étapes importantes du parcours, synonyme de fin d'année scolaire, de changement d'âge, de niveau, d'amis et même d'école parfois. Fêter ces étapes du parcours permet de surmonter l'appréhension de la nouveauté, la peur de l'inconnu, tout en s'inscrivant dans un processus de séparation.

La fête de fin d'année, comme tous les autres moments conviviaux proposés tout au long de l'année permettent de tous nous retrouver avec un objet commun, que nous soyons professionnels, enfant ou parent : celui de partager un temps festif et décalé d'enjeux d'accompagnements. Elle s'organise autour de jeux qui permettent aux professionnels, aux jeunes, aux parents et plus largement aux familles de jouer ensemble. Cette espace de rencontre, en dehors du CVS, est l'un des moments privilégiés de l'année, organisé par le DITEP et le SESSAD TDI, où les familles peuvent se retrouver et de ce fait échanger. Ils favorisent grandement les liens que peuvent avoir les familles entre-elles.

Deux fêtes d'été se sont déroulées au sein du DITEP : l'une le 30 juin à la Duchère et l'autre le 04 juillet 2025 à Villeurbanne.

Cette année, l'accueil de nuit a initié un barbecue partagé enfants/parents/professionnels. Nous garderons le témoignage de plusieurs familles, notant leurs besoins de se rencontrer autour de ces temps festifs.

Ces moments de rencontre et de partage doivent se poursuivre et se penser en équipe interdisciplinaire tant les enjeux sont grands dans la construction de liens de confiance et dans l'investissement réciproque entre les professionnels, les enfants et leur famille.

## LES PROJETS DE L'ANNEE

L'année 2025 a été largement consacrée à la mise en œuvre de l'évaluation qualité et dans ce cadre, après tous les outils de la loi 2002.2 en 2024, la mise à jour des derniers outils de la loi 2002.2 ainsi que des documents relatifs à la sécurité des biens et des personnes.

Durant l'année 2025, toutes les parties ont été mobilisées et investies dans le déploiement du CVS commun DITEP/SESSAD TDI.

### REMISE A JOUR DES OUTILS IDENTIFIANT LE SESSAD TDI RELEVANT DE LA LOI 2002.2

Le nouvel agrément et la visite de conformité qui s'en est suivie en juin 2024 nous ont amené à la remise à jour du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, du Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC) et du PPA. Sur la base d'une formation transversale auprès des cadres de direction de plusieurs établissements, en juin 2024, le processus et la forme du PPA ont été retravaillés. Cela a donc contribué à l'intégration d'une approche par besoins, prenant appui sur la grille de lecture SERAPHIN PH. Ce travail a fait l'objet d'une présentation et au-delà d'un rappel du processus du PPA à tous les professionnels du DITEP/SESSAD TDI en réunion de rentrée, en septembre 2024.

Le livret d'accueil et le DIPEC ont fait l'objet d'un travail d'appropriation par les professionnels lors d'une réunion d'équipe en septembre 2024.

Durant l'année 2024, nous avons aussi mobilisé les professionnels pour réfléchir à la mise en œuvre d'un CVS commun au DITEP et au SESSAD TDI, les équipes étant étroitement liées et les locaux identiques. La réflexion a mené à l'engagement d'un travail éducatif, auprès des jeunes, sur le sens et l'intérêt d'un CVS. Celui-ci est en place depuis décembre 2024 et une première réunion a eu lieu début 2025.

Ce travail s'est articulé avec l'auto-évaluation que nous avons menée durant le dernier trimestre de l'année 2024.

Lors de la visite de conformité de l'ARS, nous avons échangé sur le report du **projet de service** afin de permettre un travail d'élaboration et de co-construction entre les professionnels du service, les jeunes, leurs familles et nos partenaires. Cette démarche se veut être un moment clé du dialogue institutionnel au sein des équipes, avec les jeunes, les familles et nos partenaires. L'expérience acquise lors de du processus d'écriture du projet du DITEP ne nous a pas conduit non plus à recourir à un prestataire extérieur pour accompagner cette démarche.

L'enjeu relève aujourd'hui pour les professionnels de spécifier les besoins des jeunes accompagnés par le SESSAD TDI et différenciés de ceux accompagnés par le DITEP. Il s'agit de dégager du commun et du différent

en termes de pratiques, de structuration de l'activité, d'outils dans la relation, de valorisation de la participation des personnes accompagnées dans une dimension favorisant les parcours inclusifs. L'organisation de la démarche prend appui sur l'équipe de direction et l'ensemble des professionnels de l'équipe. Le nombre de professionnels permet un travail en commun sans constitution d'un COPIL. Démarrée en novembre 2024 par une présentation aux professionnels de la démarche, elle n'a pu se finaliser en 2025. L'absence durant plusieurs mois du cadre intermédiaire, l'évaluation HAS et l'enquête SERAPHIN-PH ne nous l'ont pas permis.

## MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION QUALITE HAS

Le cadre de cette évaluation et les résultats sont détaillés dans un chapitre ci-dessous.

Le cadre obligatoire de l'évaluation a permis aux personnels de s'inscrire encore davantage dans une démarche individuelle et collective. Ce moment a été un temps fort pour tous et l'appui des familles, des jeunes est à souligner.

Au-delà de la volonté de bien faire des professionnels de vouloir et pouvoir rendre compte des attendus de l'évaluation, cette expérimentation a rencontré auprès de tous ceux qui ont participé d'abord beaucoup de craintes, d'inquiétudes puis un réel intérêt devenu croissant et une volonté de témoigner de leurs pratiques. Cela a réellement permis de mobiliser leurs forces vives et de valoriser leurs savoir-faire.

Au final, il convient de souligner, pour tous les professionnels combien l'enjeu de la traçabilité de nos actions au quotidien demeure un axe fort à développer plus encore.

## DEPLOIEMENT DU CVS COMMUN DITEP ET SESSAD TDI

Les espaces de travail commun au DITEP et SESSAD TDI ont favorisé la constitution d'un CVS commun. La première réunion a eu lieu le 18 février 2025, mobilisant des représentants de chacune des modalités d'accompagnement du DITEP, par site et du SESSAD TDI.

Le CVS s'est réuni le 14 juin et le 30 septembre 2025.

Il a été un point appui pour faire connaissance, en considérant la diversité des publics et des sites. Les représentants familles et jeunes ont été mobilisés autour de la mise en œuvre de l'évaluation qualité, la recherche-action du DITEP et ont co-construit avec les professionnels les fêtes d'été sur chacun des deux sites. Les jeunes se sont mobilisés pour y tenir un stand CVS, se faire connaître et recueillir dans ce cadre la parole des autres jeunes.

## CREATION D'UN GROUPE DE PAIRS FAVORISANT LE PARTAGE D'EXPERIENCE ET L'AUTONOMIE DES JEUNES ACCOMPAGNES

*« L'autodétermination ne se limite pas à permettre à la personne de faire des choix ou de prendre des décisions. L'autodétermination suppose que la personne a reçu un apprentissage et un accompagnement pour lui permettre de se connaître, d'identifier ses valeurs et ses préférences, et cela, dès l'enfance.*

*L'autodétermination ne se résume pas à une injonction à faire des choix. <sup>3</sup>»*

Permettre à chaque jeune de mieux se connaître, répondre à ses questionnements, l'informer de ses droits, comprendre son environnement, l'aider à prendre soin de lui-même, accompagner les changements pour lui permettre de faire des choix et de les énoncer...autant d'objectifs de travail en réponse aux besoins des jeunes. En ce sens, le groupe de pairs a tout son sens.

En 2025, **le projet d'Accompagnement à l'Orientation des Élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> au sein du SESSAD TDI** et du service ambulatoire du DITEP a contribué à réunir des jeunes entre eux, en groupe, autour de leur projet. Ce groupe a pour ambition de guider les jeunes dans l'élaboration de leur parcours post-collège, en combinant un travail de groupe avec un accompagnement individuel déjà en place. Il réunit une dizaine de jeunes. L'objectif principal est d'aider ces jeunes à mieux appréhender leurs options d'orientation, en lien avec leur projet personnalisé d'accompagnement, et à surmonter les éventuels obstacles qui pourraient entraver leur réflexion. Le projet met également l'accent sur l'implication des parents afin d'assurer une cohérence dans l'accompagnement des jeunes vers leurs perspectives d'avenir.

Les objectifs de cet accompagnement sont diversifiés :

---

<sup>3</sup> Recommandation HAS « L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (volet 1) -Autodétermination, participation citoyenne », validé par la CSMS le 05 juillet 2022

- Soutenir les jeunes dans leur démarche de choix d'orientation en leur offrant un espace de réflexion collective, favorisant, entre pairs, une meilleure compréhension des différentes possibilités d'orientation, qu'elles soient professionnelles, générales ou spécialisées ;
- Encourager leur autonomie, en favorisant des échanges sur les stages et les expériences dans ce cadre ;
- Impliquer leurs familles dans ce processus pour garantir un accompagnement cohérent ;
- Maintenir des liens étroits avec les équipes pédagogiques des collèges.

L'encadrement est assuré par quatre éducateurs spécialisés et un psychologue, avec la possibilité d'interventions extérieures selon les thématiques abordées, telles que des psychologues du CIO, des intervenants d'organismes comme l'Accompagner la Réalisation des Projets d'Etudes de Jeunes Elèves et Etudiants Handicapés (ARPEJH), ou encore des professionnels de l'Etablissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK).

Ce projet se veut un soutien précieux pour aider les jeunes à construire un avenir en phase avec leurs aspirations et leurs compétences.

### **PARTICIPATION A LA RECHERCHE-ACTION EN COURS AU SEIN DU DITEP AFIN DE MIEUX APPREHENDER LE PARCOURS INCLUSIF DES JEUNES DU SESSAD TDI**

Ce projet vise donc à l'évaluation qualitative des parcours inclusifs des jeunes accompagnés au sein du DITEP Villeurbanne-Duchère. Même si ce projet ne concerne pas directement le public du SESSAD TDI, les professionnels de ce service qui sont aussi ceux de l'ambulatoire du DITEP participent à cette recherche-action. Celle-ci a aussi des effets sur leurs pratiques professionnelles dans l'accompagnement du parcours inclusif de scolarisation des jeunes relevant du SESSAD TDI.

En effet, la démarche méthodologique de cette recherche-action met l'accent sur l'intérêt de pouvoir interroger les critères implicites et explicites en appui desquels les professionnels évaluent la qualité des parcours des jeunes accompagnés par le DITEP et inscrits dans un parcours inclusif de scolarisation, à partir des données issues de la pratique.

# TRAVAILLER EN PARTENARIAT

## TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

L'approche centrée sur la personne consiste à placer au cœur des préoccupations prioritaires des équipes la qualité de vie et la promotion du sentiment d'autodétermination : celui d'avoir prise sur le déroulement de son existence et de participer activement à l'élaboration de son projet de vie.

Pour les professionnels du SESSAD, cette approche suppose la conduite d'entretiens réguliers avec le jeune, sa famille, orientés vers la mise au jour de leurs souhaits, de leurs projets, de leurs aspirations en termes de contexte de vie, d'apprentissage, de loisirs, d'activité. Il ne s'agit pas là seulement de leur donner le sentiment d'être écoutés, mais de reconnaître pleinement la légitimité de leurs aspirations et de les intégrer comme le point de départ de la réflexion collective sur le projet personnalisé d'accompagnement.

L'équipe du SESSAD s'attache donc :

- À créer des opportunités d'expérience (stages, séjours d'essai) qui permettent au jeune d'ajuster ses représentations initiales ;
- À créer des réseaux de personnes ressources (dans les environnements professionnels, dans les associations de loisir) susceptibles d'accompagner ces expériences ;
- À identifier les compétences à développer chez le jeune et les aménagements à introduire sur ses lieux de vie ;

Cette approche met en avant les possibilités d'évolution de chaque jeune et véhicule une conception des ressources adaptatives, ouvertes sur l'expérience, et qui continuent de se développer tout au long de la vie. Il ne s'agit pas ici de nier l'existence de limites, ni de considérer que tous les projets de vie sont réalisables, mais de concevoir que quelle que soit la profondeur du TDI, il est toujours possible d'œuvrer au développement d'une plus grande autonomie, fût-ce avec des objectifs modestes, et d'amener chaque jeune à prendre une part de plus en plus active aux choix qui président à son parcours.

La mise en œuvre du PPA au sein du SESSAD constitue une étape clé dans cette perspective.

## LA CONTRACTUALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET SES CONDITIONS

Une fois l'accueil prononcé, il est contractualisé avec la famille, un temps de rencontre pour la constitution du dossier d'admission de l'enfant avec sa famille et la signature du Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC).

Cette contractualisation mobilise en première ligne l'éducateur référent. Elle favorise le recueil des aspirations du jeune, sa famille comme point de départ de l'accompagnement.

**Le rôle du référent** de l'enfant et sa famille tout au long de son accompagnement est important. A la fois fil rouge du récit de l'accompagnement, interlocuteur privilégié de l'enfant, sa famille voire des partenaires, il veille à la mise en œuvre des axes du PPA et à leur évaluation. Il instaure une relation éducative privilégiée, sécurisante et structurante, nécessaire à l'épanouissement du jeune. En ce sens, il est en lien avec sa famille, les différents intervenants, les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'équipe interdisciplinaire du SESSAD. Il coordonne les actions qui en découlent et contribue ainsi à la cohérence et la mise en œuvre du parcours du jeune. Il est soutenu dans ses missions par un cadre de direction référent qui en garantit les moyens et par l'ensemble de l'équipe.

## DE LA CO-CONSTRUCTION A LA MISE EN OEUVRE DU PPA

« Dans un esprit de co-construction, les parents participent à l'élaboration du PPA et donnent leur avis et accord concernant les décisions relatives à l'évolution de l'accompagnement, y compris les évolutions des modalités d'accompagnement ou de scolarisation de l'enfant, de l'adolescent ou, le cas échéant avec son accord, du jeune adulte ».

Pour cela l'équipe propose, en amont de la réunion de synthèse, des temps de rencontres préparatoires au projet de l'enfant sous la forme d'entretiens entre l'assistante sociale et les parents et de temps d'échanges entre l'éducateur référent et l'enfant. Il semble également essentiel d'expliquer aux parents et à l'enfant le but et l'utilisation qui seront faits de ces échanges. Le but est de faciliter l'expression des besoins de l'enfant et de ses parents, afin de mieux ajuster son projet personnalisé d'accompagnement, en améliorant la qualité de l'accompagnement par une meilleure connaissance de leurs attentes.

Bien entendu le contenu de ces échanges est pris en compte lors la réunion dite de PPA.

La réunion du PPA, ou la présence des deux parents est souhaitée, contribue à permettre l'expression de leurs demandes, échanger, discuter et valider les orientations du projet. La place de la famille est très importante à cette rencontre, elle apporte son regard, ses critiques et ses attentes. L'enfant peut exprimer son point de vue et formuler des demandes et ce d'autant plus facilement que l'éducateur référent a préparé avec lui en amont, cette rencontre.

Après discussion, si les parents en sont d'accord, le document du PPA fait l'objet d'une signature de la part des parents, de l'enfant et des professionnels présents pour valider les axes de travail envisagés ensemble.

Lors de ce temps, les parents reçoivent le document du PPA qui reprend les bilans et les suivis effectués, les observations et l'évolution de l'enfant durant la prise en charge, les axes de travail envisagés et le contenu des échanges pendant la réunion.

Le PPA donne le cadre d'organisation et le sens des accompagnements individuels et en groupe.

## DES ESPACES DE RENCONTRES AVEC LES FAMILLES TOUT AU LONG DU PARCOURS DE L'ENFANT

Les familles sont aussi reçues tout au long du parcours de leur enfant pour :

- Les accompagner dans le cadre des réunions d'équipe de suivi de scolarisation (ESS) (ayant pour mission l'élaboration du GEVASCO et le suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)), qui se déroule sur le lieu de la scolarité du jeune ;
- Des rencontres régulières avec les référents éducatifs de l'enfant, l'assistante sociale au sein du service voire au domicile des parents à la demande de ces derniers ;
- Des rencontres régulières avec les psychologues et ponctuelles avec les paramédicaux voire avec le médecin psychiatre.
- La fête de l'été et le CVS.

## LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

La dynamique interinstitutionnelle dans laquelle nous sommes engagés sous-tend des coopérations et de nouvelles articulations dans nos modalités d'accompagnement. Cela suppose un travail territorialisé de proximité entre institutions et particulièrement avec l'Éducation Nationale et nos partenaires du soin, de la protection de l'Enfance et du médico-social. Ainsi, prenant appui sur chaque projet personnalisé, des rencontres régulières en amont et tout au long de l'accompagnement avec tous les intervenants de proximité (professionnels de l'éducation nationale, du social, de l'animation, du médico-social, de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie) sont nécessaires. C'est là la garantie d'une offre souple, réactive et fluide, respectueuse du rythme de l'enfant/adolescent, sa famille.

Le SESSAD TDI s'inscrit dans une dynamique de partenariat sur la métropole de Lyon avec les Pôles ressources de l'Education Nationale des circonscriptions de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, Lyon 6.

Le SESSAD TDI peut également être sollicité par ces pôles pour intervenir auprès de situations d'enfants non notifiés par la MDMPH mais nécessitant un accompagnement et cheminement avec l'enfant et sa famille vers un dispositif.

# L'ORGANISATION DU SERVICE

## LE PROJET DE SERVICE

Le projet de service nous l'avons dit est en cours d'élaboration.

	<b>UNE DEMARCHE PRO-ACTIVE D'INTERVIEWS DES FAMILLES, DES JEUNES</b>	<b>UNE VOLONTE DE SOLLICITER LE PLUS GRANDS NOMBRES DE PARTENAIRE ET DE NOUS APPUYER SUR LEUR EXPERTISE</b>	<b>UNE REELLE DYNAMIQUE ENTRE PROFESSIONNELS DU DITEP</b>
<b>2025</b>	Des questionnaires, base des interviews, co-construits avec un parent et des professionnels	Après un état des lieux, un questionnaire co-construit par les professionnels et adressé dans un lien numérique par courriels	Temps de travail réunissant tous les professionnels
<b>2025</b>	Une organisation d'interviews de tous les parents par téléphone et des jeunes lors des accompagnements	Une sollicitation de nos partenaires de l'Education Nationale, des champs de la protection de l'enfance, de la pédopsychiatrie et du social et médico-social	Des groupes de travail mobilisés à différentes étapes du projet et des temps avec tous les professionnels
<b>2025 et 2026</b>	La participation du CVS à organiser en 2026	Des rencontres avec nos partenaires experts (DIME, PCPE Autisme) effectuées entre 2024 et 2025	Différentes thématiques : le profil des jeunes accompagnés, leurs besoins et celui de leurs familles, les modalités d'accompagnement et de participation, les outils spécifiques de communication, les partenariats et la référence
	<b>Finalisation de l'écriture du projet du SESSAD TDI de Villeurbanne Dans le courant du deuxième semestre 2026</b>		

La démarche comporte trois phases, dont la 1<sup>ère</sup> déployée depuis novembre 2024 :

- **PHASE 1 : EVALUATION DES BESOINS DES JEUNES ACCOMPAGNES, LEURS FAMILLES ET DES TERRITOIRES**
- **PHASE 2 : DIAGNOSTIC PARTAGE ET ELABORATION DES AXES DU PROJET DE SERVICE**
- **PHASE 3 : ECRITURE ET VALIDATION DU PROJET DE SERVICE**

En 2024, au-delà de la présentation de la démarche, deux premiers temps d'élaboration en équipe ont été mis en place.

Le premier temps a permis d'aborder en équipe :

Les définitions actuelles des troubles neurodéveloppementaux (TND) et des troubles du développement intellectuel (TDI) et ce au travers de :

- 4 courtes vidéos du professeur Vincent Des Portes sur la déficience intellectuelle.
- L'étude de document de référence HAS : « *Guide : L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (Volet 1)* » ;
- Le tableau du DSM-5 concernant le *Degré de gravité des TDI* (niveaux de sévérité « léger » et « moyen »).

Ce travail a permis une analyse de l'impact des TDI sur les domaines conceptuel, social et pratique (communication, autonomie quotidienne, habiletés sociales, apprentissages, gestion émotionnelle, santé, sécurité...).

Dans ce même temps de travail en équipe et à partir de la singularité de certains parcours de jeunes (échantillon représentatif du public), nous avons effectué une étude de situations de certains jeunes que nous accompagnons avec pour objectif d'identifier leurs besoins et les modalités d'accompagnement mises en œuvre. Cette démarche a permis de croiser réflexion théorique et analyse pratique, en s'appuyant sur les expériences passées et actuelles de l'équipe.

Les temps de travail en équipe mobilisé entre 2024 et 2025 ont permis de :

- Réaliser une cartographie des partenaires actuels et ceux potentiellement mobilisables à l'avenir ;
- Recueillir la parole des jeunes et des familles pour identifier leurs besoins et évaluer les modalités actuelles de collaboration dans le cadre de l'accompagnement de leurs enfants ;
- Recueillir les attentes et besoins des partenaires sur notre territoire d'intervention.

Le travail a été ralenti en 2025 de par l'absence durant plusieurs mois du cadre intermédiaire en responsabilité du SESSAD TDI, l'évaluation HAS et l'enquête SERAPHIN-PH.

Sur la base de ces différentes données, le projet sera finalisé au plus tard durant le second semestre 2026.

## UN MANAGEMENT PARTICIPATIF ET FAVORISANT LA CO-CONSTRUCTION

Prendre résolument appui sur la pensée et l'action partagée relève d'une posture des cadres de direction au quotidien. En ce sens, la directrice et l'adjoint de direction, en responsabilité du SESSAD TDI, tentent en prenant appui sur l'association, le directeur de la supervision et les cadres fonctionnels, de soutenir et maintenir au sein du SESSAD TDI comme du DITEP :

- Une culture de coopération ;
- Une culture de co-construction ;
- Une culture de confiance et de l'équité.

Pour ce faire, la diffusion et le partage d'une information transparente et maîtrisée, l'usage constant de la réflexion interdisciplinaire et partagée, la valorisation instituée de l'autonomie des personnes accompagnées et des professionnels, l'implication de tous dans la compréhension des enjeux des missions du SESSAD et de son environnement, la mise en situation de participer à la construction et à l'évolution du projet en dispositif et des projets qui en découlent y contribuent.

## LE SOUTIEN ET L'ETAYAGE DES PROFESSIONNELS AU QUOTIDIEN

**Le quotidien du SESSAD TDI repose sur le soutien et l'étayage de l'adjoint de direction, des cadres fonctionnels et des professionnels entre eux.**

Les cadres de réunions s'organisent dans un souci permanent de qualité et d'adaptation aux besoins des jeunes.

La trajectoire des jeunes présentant un TDI et/ou des troubles nécessitent des connaissances et au-delà un savoir, un savoir-faire mais également un savoir-être de la part des professionnels. La complexité des réponses à déployer en réponse aux besoins spécifiques des jeunes et leurs familles, dans une dimension partenariale, peuvent concourir à des risques d'habitation, de fatigue, d'éclatement voire d'isolement ou même, de perte de sens de l'action et d'épuisement du professionnel qu'il est nécessaire de contenir.

Les professionnels du SESSAD bénéficient donc au sein du SESSAD des temps de réflexion clinique, d'analyse de la pratique et de formation et du soutien de l'équipe pluridisciplinaire qui sont des supports toujours nécessaires au service de la pensée et de la qualité de vie au travail.

Nous essayons donc de faciliter autant que possible le travail de partenariat sur notre territoire et d'ouvrir à des actions communes, comme ce projet commun avec AFG Autisme.

Concernant l'Analyse de la Pratique Professionnelle (une fois par mois), nous soulignons qu'elle permet de soutenir les professionnels dans la construction d'une relation à la fois empathique et distanciée avec le jeune et sa famille. La charge émotionnelle est souvent forte dans l'accompagnement. Il convient de veiller à ce que l'attachement et l'empathie naturelle, ne se transforment pas en dépendance de part et d'autre et ne compromettent pas l'évolution et l'autonomisation du jeune accompagné.

Nous tenons à rappeler toute l'importance de l'extériorité de l'intervenant.

## LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

L'une des fiche-actions prioritaires du projet en dispositif concerne l'harmonisation des outils de la loi 2002.2, en considérant les nouveaux agréments du DITEP d'un côté et du SESSAD TDI de l'autre.

Un travail important a été mené en ce sens en 2024.

Il est précisé ci-dessus.

## L'ORGANISATION INTERNE

La composition de l'équipe du SESSAD favorise des modalités d'accompagnement complémentaires, souples et adaptables prenant appui elle-même sur le projet en Dispositif ITEP.

**L'organisation interne est confondue avec celle du DITEP Villeurbanne-Duchère, tous les professionnels du SESSAD TDI intervenant aussi au sein du DITEP.**

Les modalités d'organisation restent conformes aux modalités d'intervention d'un SESSAD.

L'adjoint de direction a pour mission d'organiser l'accompagnement des jeunes accueillis dans le respect de ses droits, d'inscrire et de développer un partenariat ouvert sur le territoire d'intervention du SESSAD TDI. Pour cela, ils s'appuient sur les référents éducatifs.

Les différents espaces de réunion contribuent à une co-construction des réponses et une autonomie des équipes. Ils contribuent à l'amélioration continue de l'accompagnement au quotidien et à l'adaptation des projets.

L'approche institutionnelle est psycho-dynamique et s'enrichit, se complète par d'autres approches (cognitiviste, comportementaliste), en réponse aux besoins des jeunes et leur famille.

La psychologue cognitiviste, présente dans l'équipe depuis 2021, y contribue grandement.

C'est là un des fondements du travail qui répond à la fois à la problématique des jeunes accompagnés en permettant un ajustement au quotidien en réponse à leurs besoins et à ceux de nos partenaires.

Cela contribue à garantir une cohérence d'ensemble dans une dynamique en DITEP tout en considérant les aspects particuliers de cette part du public spécifique du SESSAD TDI.

**Les réunions se déroulent de la façon suivante :**

Nom de la réunion	Objectifs et sujets abordés	Participants	Fréquence et durée
<b>Réunion d'équipe par modalités ou conjointes entre modalités d'accompagnement</b>	Réunions de projet des jeunes et PPA, bilans, réunions de coordination, par modalités d'accompagnement et/ou par thématiques transversales.  Réunions cliniques Réunions éducatives	Equipe entière et/ou partielle sous la responsabilité de l'adjoint de direction et/ou de la directrice	Les mardis matin et/ou les jeudis matins
<b>Réunion des cadres de direction et/ou des cadres fonctionnels</b>	Orientations et mises en œuvre du projet d'établissement, dynamique institutionnelle, accompagnement des équipes, développement du partenariat	Réunions des cadres de direction et des cadres fonctionnels par site et conjointes	Les mardis ou vendredis selon un calendrier établi
<b>Analyse de la pratique</b>	Analyse de situations vécues avec les jeunes accompagnés et leurs familles	Toute l'équipe en dehors des cadres de direction et fonctionnelle  Animation : intervenant psychologue clinicien	Une fois par mois, 2h selon un calendrier établi à chaque rentrée scolaire
<b>Réunions de direction DITEP de Villeurbanne – Duchère/SESSAD TDI</b>	Orientations, organisations, points RH, formations, budget, orientations stratégiques des projets de service.	Directrice et Adjoint de direction.	Fréquences établies selon calendrier et types de réunions
<b>Réunions institutionnelles du DITEP de Villeurbanne-Duchère/SESSAD TDI</b>	Réunions institutionnelles de tous les professionnels, un temps de réunion par spécificité professionnelle ou en fonction du service, avec pour objectifs de co-construire des réponses en dispositif.	Tous les professionnels	5 samedis matins durant l'année scolaire.
<b>Réunions relatives à la recherche-action</b>	Réunions de COPIL, groupes de travail	Professionnels représentants lors des COPIL,  Tous les professionnels du DITEP/SESSAD TDI	Fréquence établie selon calendrier et utilisation des samedis matins
<b>Réunions/groupes de travail associatif</b>	Projets transversaux, orientations stratégiques	Directeur général / Directeurs de la supervision/Directeurs/cadres de direction des autres structures associatives	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions

## LA DEMARCHE QUALITE

### ***Au niveau associatif***

Les PEP 69/ML poursuivent le déploiement d'une démarche qualité adaptée aux spécificités de chaque établissement et service, fondée sur la bientraitance, l'éthique et l'amélioration continue. Un référent qualité doit être désigné dans chaque établissement et service, suite à l'évaluation HAS, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route associative. En 2024, les travaux ont principalement porté sur l'actualisation des outils issus de la loi 2002-2 et la création d'un outil d'identification des risques de maltraitance et de violences. L'année 2025 a été marquée par la réalisation des six premières évaluations selon le référentiel national de la Haute Autorité de Santé (2022). Cette étape a permis une appropriation renforcée du référentiel par les professionnels et l'identification d'axes d'amélioration partagés :

- Déclaration et analyse des événements indésirables,
- Expression et participation des personnes accompagnées, traitement des plaintes et réclamations, et renforcement de la réflexion éthique.

L'outil AGEVAL poursuit son déploiement en appui au pilotage de la qualité et de la gestion des risques (autoévaluations, centralisation des preuves, suivi des plans d'actions). En 2026, il intégrera la réalisation des DUERP, le suivi des plans d'actions post-évaluation et la déclaration dématérialisée des événements indésirables.

Par ailleurs, la démarche RGPD est renforcée par la nomination d'un référent RGPD au niveau de l'association et l'appui ressource de Covateam pour l'expertise d'un DPO.

***Au niveau du SESSAD TDI, (le détail se trouve dans le tableau en page suivante)***

<b>ESSMS :</b>	DITEP VILLEURBANNE DUCHERE			
<b>Date Prévisionnelle Evaluation Externe HAS :</b>	2025			
<b>Tableau actualisé le :</b>	01/02/2025			
<b>OUTIL DE LA LOI 2002.2</b>	<b>Période de validité / Statut</b>		<b>ORGANISATION DE LA DEMARCHE QUALITE</b>	<b>STATUT</b>
Projet d'établissement/service (Dont mention décret 2024)	2023	2027	Déploiement AGEVAL	En cours de déploiement
Livret d'accueil de la personne accompagnée	Réalisée		Structuration de la base documentaire	En cours de déploiement
Modalité de participation & expression des PA (dont CVS)	CVS Actif			
Liste des <b>personnes qualifiées</b> renseignée dans le <b>livret d'accueil + règlement de fonctionnement</b>	Réalisée		<b>PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS</b>	<b>DATE</b>
Le règlement de fonctionnement	2025	2030	Critères impératifs	N-1
Trame contrat de séjour / DIPC	2024			
Charte des droits et des libertés de la personne accueillies	Réalisée		Expression et participation de la personne accompagnée	2025
			Droits de la personne accompagnée	
<b>THEMATIQUES 2024 / 2025</b>	<b>STATUT</b>			
Gestion des évènements indésirables	En cours de déploiement		Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement	2026
Gestion des plaintes et réclamations	En cours de déploiement		Accompagnement à la santé	
Plan de gestion de crise et continuité d'activité	Réalisée			
Sécurisation du circuit du médicament - Application procédure PEP 69/ML	En cours de déploiement		<b>MISE A JOUR ANNUELLE DUERP</b>	A faire
Plan de prévention maltraitements et violences	Réalisée			

Nous avons établi une feuille de route en 2024 visant à :

- Renforcer la connaissance des professionnels sur les droits et libertés des personnes accompagnées ;
- Sensibiliser à la gestion des risques de maltraitance et de violence ;
- Formaliser le circuit du médicament et la procédure des évènements indésirables.

Cette feuille de route a mobilisée l'ensemble des espaces de réunions institutionnelles jusqu'à l'évaluation HAS en juin 2025. Cette préparation de l'évaluation a nécessité une forte mobilisation de l'ensemble de l'établissement afin de valoriser les pratiques (auto-évaluation, groupes de travail, revue documentaire).

Documents remis à jour en 2025	Date de remise à jour
PLAN BLEU DITEP/SESSAD TDI	18/02/2025
PROCEDURE DE REALISATION DU PPA DITEP/SESSAD TDI	12/06/2025
PROCEDURE CIRCUIT DU MEDICAMENT ET DAMRI DU PPA DITEP/SESSAD TDI	27/05/2025
PROCEDURE TRAITEMENT DU DROIT A L'IMAGE DU PPA DITEP/SESSAD TDI	27/05/2025
AUTORISATION DROIT A L'IMAGE ANNEE SCOLAIRE DU PPA DITEP/SESSAD TDI	27/05/2025
PROCEDURE DE RECUEIL DES PLAINTES ET RECLAMATIONS DU PPA DITEP/SESSAD TDI	14/04/2025
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CVS	03/06/2025
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SESSAD TDI	22/05/2025

L'évaluation sur site, avec des évaluateurs indépendants (cabinet ID-DE Consultants), a duré 2 jours ½, comprenant des entretiens avec les équipes, les personnes accompagnées et leurs familles, ainsi que l'équipe de direction.

Cette démarche a fortement mobilisé les professionnels dans un temps contraint pouvant impacter la continuité des accompagnements proposés. Elle a, à ce titre, permis la validation des 18 critères impératifs, dont la cotation se situent pour tous à 4.

Elle a contribué à valoriser les pratiques professionnelles et a valorisé les axes forts de l'accompagnement que sont la bientraitance, la réflexion éthique, le respect de la vie privée et de l'intimité, des croyances ainsi que le droit les et libertés des personnes accompagnées. Les thématiques d'accompagnement à l'autonomie et aux droit commun ont été aussi valorisées.

Elle a permis d'identifier des axes d'améliorations :

THEMATIQUE	CRITERES	CONSTATS	REPONSES APORTEES
<b>CHAPITRE 1</b> <b>Expression et participation de la personne accompagnée</b>	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.	Méconnaissance des accompagnés traceurs concernant les réponses apportées aux questions apportées dans le cadre du CVS. Méconnaissance des lieux d'affichages des comptes-rendus du CVS.	Créations et mises en place dans les salles d'attente du DITEP/SESSAD TDI d'affiches et d'une boîte de CVS par les jeunes eux-mêmes. Panneaux d'affichage dates des réunions et compte-rendu des CVS dans les salles d'attente du DITEP/SESSAD TDI.
	Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements.	Pas d'éléments de preuve suffisants	A travailler
	La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée.	Les professionnels n'encouragent pas suffisamment le recours à la pair-aidance et ne	Mise en place du groupe orientation en 2025

	Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle.	peuvent justifier de leurs actions.	
	Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants	Méconnaissance par les professionnels rencontrés des dispositifs répit. Ecart dans les PPA entre la demande d'aide exprimées par les personnes accompagnées autour de leur projet préprofessionnel et du soutien aux habilités sociales En particulier pour son orientation professionnelle et développer ses habilités sociales et les réponses apportées par les professionnels.	A travailler
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.	Les professionnels rencontrés n'ont pas été sensibilisés ou formés à la prévention à la santé.	Formation prévue en ce sens en 2026
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses.	Les professionnels ne sont pas sensibilisés et/ou formés aux approches non médicamenteuses.	Sensibilisation en 2026
	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées.		Sensibilisation en 2026
<b>CHAPITRE 2</b> Les professionnels	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.	Les professionnels sont peu concernés.	
	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.	Les professionnels ne disposent pas de moyens ou ressources pouvant être mobilisés.	A développer
	Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.	Pas d'éléments de preuves	A formaliser par un protocole en 2026

	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.	Mention par les professionnels RBBP et réunion clinique mais pas d'éléments qui le démontreraient.	
<b>CHAPITRE 3 L'ESMS</b>	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.	Pas d'éléments de preuves mentionnés.	

## LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Aucun évènement indésirable grave (EVI) et/ou significatif n'a fait l'objet d'un signalement à l'ARS en 2025. L'harmonisation des déclarations d'EVI a fait l'objet d'un travail entre les différents établissements de l'association et le référent qualité en 2024.

La procédure et au-delà la définition d'un EVI et son traitement doivent faire l'objet d'un travail d'élaboration et d'appropriation en 2025.

Typologie Evènements Indésirables (EI)	Nombre	dont EIG
EI liés à l'accompagnement des personnes	0	0
EI liés à des violences	0	0
EI liés à la sécurité / Blessures	0	0
EI liés à la logistique / Fournisseurs	0	0
EI liés à l'organisation de l'ESSMS / communication	0	0
EI liés à la sécurité des locaux et au matériel	2	0

## SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

Les actions du CPOM 2024-2028 reposent sur l'investissement et l'engagement des équipes portées elles-mêmes par un projet soutenu par des cadres de direction présents au quotidien.

### ACTION 1 : PREVENIR LA CHRONICISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

	ATTENTES DU CPOM	REALISATIONS EN 2024 ET 2025
<b>PREVENIR LA CHRONICISATION DES ACCOMPAGNEMENTS</b>	Diffuser et permettre l'appropriation de la nomenclature SERAFIN-PH auprès des professionnels concernés	Septembre 2024 réunion de rentrée dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cadre de PPA Nouveau cadre du PPA commun aux DITEP de l'association reposant sur la nomenclature SERAFIN-PH
	Programmer annuellement des bilans dans chaque structure sous la responsabilité du directeur	Programmation effectuée annuellement par chaque adjoint de direction

	Réaliser des bilans approfondis à partir des nomenclatures SERAFIN-PH pour toute personne ayant effectué une durée de séjour de 2 ans et promouvoir la mise en adéquation des prestations aux besoins définis dans le projet personnalisé	Bilans approfondis réalisés au cours de la période suivant la signature du contrat de séjour et relative à la période d'observation et de bilans dans les 6 mois suivant l'admission de chaque jeune.  Pas de bilans spécifiques approfondis à 2 ans
	Recueillir systématiquement les attentes des personnes concernées	En prenant appui sur le processus du projet personnalisé (PPA) dans le projet en dispositif, recueil effectué et figurant dans le document de PPA  Actualisation des connaissances des professionnels et participation à la formation collective sur le thème de l'autodétermination
	Veiller à l'adéquation des prestations en lien avec le PP intégrés dans le SI	Choix d'un changement de logiciel usager en 2025

## ACTION 2 : DEVELOPPER LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE

Malgré la spécificité du parcours scolaire des jeunes accompagnés au SESSAD et des adaptations dont ils bénéficient, l'appui à l'environnement reste à renforcer.

La scolarisation des élèves en situation de handicap contraint les systèmes éducatifs à répondre à l'ensemble des besoins éducatifs d'un élève, quels qu'ils soient.

La mise en œuvre de l'école inclusive dans les classes reste difficile dévoilant l'équilibre fragile entre l'intérêt collectif du groupe classe et les intérêts parfois divergents d'élèves toujours singuliers. Cela entraîne une coopération et une coordination indispensable des acteurs entre eux, chacun ayant des représentations et un regard particulier sur l'enfant et ses besoins.

Ce travail est accru lorsqu'au trouble du développement intellectuel s'ajoute des troubles du comportement.

Ce travail direct et indirect et quel que soit le type de déficience de l'enfant/adolescent et de scolarité ordinaire ou spécialisé mobilise les professionnels du SESSAD, l'éducateur spécialisé en première ligne.

Les modalités de scolarisation spécialisée de type ULIS apportent certes une compensation aux besoins des élèves à profil et contribuent à leur maintien dans le cadre de l'école ordinaire. Cependant, dans ce cadre, la confrontation pour ces derniers à leurs pairs, à la différence, les exigences d'autonomie et de rythme nécessitent un regard extérieur à la croisée de celui de l'institution scolaire et de celui de l'environnement familial et social que le SESSAD est à même d'offrir.

Cet appui aurait besoin d'être renforcé dans certaines situations par une présence éducative moins discontinuée que le seul rythme d'une séance par semaine.

Le partenariat avec le DITEP par le biais du groupe MAJE a permis d'accompagner 4 jeunes en risque de rupture dans leur parcours inclusif de scolarisation.

L'expression des troubles chez certains enfants TDI nécessite en effet, un accompagnement renforcé et des espaces « soupape » en dehors du cadre de la scolarité pour mieux soutenir et maintenir leur parcours inclusif dans le droit commun. À terme, il semble important de différencier les espaces d'accueil entre les jeunes du SESSAD TDI et ceux accompagnés en DITEP, tout en continuant à pouvoir combiner un accueil de jour séquentiel comme le groupe MAJE et un accompagnement ambulatoire.

A cet appui, nous notons des besoins en termes d'accompagnement auxquels nous ne sommes pas en mesure de répondre aujourd'hui. La prise en charge des dysfonctionnements cognitifs de certains enfants/adolescents accompagnés (difficultés de raisonnement, dans la résolution de problèmes, de planification, de mémorisation et d'abstraction) trouve ses limites au sein de l'équipe faute de possibilités dans l'emploi du temps de l'orthophoniste, la psychologue cognitive et de la psychomotricienne à temps partiel mais aussi faute de compétences sur certains aspects.

### **ACTION 3 : ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE**

L'adaptation de l'offre d'accompagnement aux besoins du territoire requiert une analyse des demandes. Le projet d'extension non importante de place du SESSAD avait permis de pointer les besoins en attente. La classification des situations de jeunes sur notre liste d'attente antérieure à 2024 entre ceux relevant du DITEP, d'un SESSAD généraliste et/ou du SESSAD TDI est en cours. Cela a été et est toujours un travail important pour la secrétaire et l'assistante sociale. C'est là un enjeu au vue du nombre de jeunes en attente d'une place au SESSAD TDI.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une situation d'attente de 3 ans avant une entrée au sein de notre service.

Par ailleurs, l'adaptation de l'offre de service repose aussi sur une connaissance accrue des partenaires avec lesquels nous travaillons certes mais ceux aussi avec lesquels nous allons être susceptible de travailler de par le vieillissement de la population au sein du service.

Le travail de cartographie des acteurs est en cours dans le cadre de l'écriture du projet de service. La sollicitation de ces derniers permettra aussi de mieux évaluer les besoins du territoire.

Dans ce cadre, afin de prendre connaissance de la transformation des IME en dispositif et du public accompagné dans ce cadre, nous nous sommes rapprochés de la direction de l'IME Seguin-Bourgade de l'association ITINOVA. Cet établissement se trouve à quelques mètres du SESSAD TDI.

Nous avons aussi sollicité nos collègues de l'IME de l'association et AFG Autisme afin de nous accompagner dans l'appréhension de troubles du spectre de l'autisme parfois associé à la déficience intellectuelle.

Des rencontres et des projets se sont développés en 2025 et continueront en 2026.

### **ACTION 4 : RENFORCER LES INSTANCES DE PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES**

L'année 2024 marque la forte mobilisation de tous les professionnels du DITEP afin de constituer un CVS commun DITEP et SESSAD TDI de Villeurbanne. Ce CVS unique marque une identité, reposant sur le travail de mise en commun engagé depuis septembre 2019 et prenant appui sur les projets et désormais les agréments. Cette mobilisation s'est traduite par un travail pédagogique auprès des jeunes sur le sens et l'intérêt d'une telle instance. L'équipe éducative de l'ambulatoire de la Duchère a, par exemple, mobilisé tous les jeunes de plus de 12 ans durant les vacances de Toussaint 2024 pour présenter, expliquer le CVS et organiser des élections. Les élections ont été finalisées entre novembre et décembre 2024. Ainsi 8 jeunes siègent au CVS et 6 familles. Trois réunions se sont déroulées durant l'année 2025.

L'instance a aussi contribué à la mise en œuvre de l'évaluation HAS en juin 2025.

### **ACTION 5 : AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT PAR DES INTERVENTIONS RESSOURCES**

Les parents disent apprécier le soutien et le rôle du SESSAD.

Ce dernier est souvent décrit par certains parents comme un facilitateur de lien entre les différents acteurs qui sont mobilisés autour de l'enfant et de sa famille. Dans son action, le SESSAD est un appui et amène les partenaires à se mobiliser autrement autour de l'enfant. L'inclusion scolaire et sociale des enfants que nous accompagnons suppose un travail de proximité auprès de toutes les structures de droit commun susceptibles d'accueillir ces enfants qui préalablement ont été bien souvent, en souffrance dans ces mêmes structures.

Nous avons observé que l'action à la fois directe auprès de l'enfant et de son environnement a permis pour certains un apaisement des situations et la co-construction d'un projet d'accompagnement s'appuyant également sur la reconnaissance des ressources et compétences des familles.

Le SESSAD facilite le cheminement de certaines familles dans la compréhension des troubles de leurs enfants et de leurs besoins. L'ensemble des parents témoignent de « la lourdeur » et de leur « épuisement » parfois à maintenir un système cohérent et être en lien entre les différents interlocuteurs aux cultures et métiers différents qui interviennent auprès de leur enfant. Certains sont reconnaissants de la place du SESSAD quand il agit comme un 1/3 médiateur auprès d'eux et entre les différents interlocuteurs. La place à part du SESSAD dans la constellation des liens entre les divers protagonistes permet de trianguler et de tisser des liens entre tous. Cette fonction est reconnue également par certains professionnels qui exercent en libéral, notamment les orthophonistes mais également les enseignants de certains établissements scolaires. Les échanges avec ces professionnels leur ont permis de façon concrète d'appréhender l'enfant différemment en facilitant leur compréhension des singularités de ces enfants.

Pour certaines familles, le SESSAD est également un facilitateur dans l'accomplissement de démarches administratives et dans la mise en lien avec les professionnels libéraux et autres ESMS. Il est également un soutien pour des parents qui n'ont pas toutes les clefs de compréhension du secteur médico-social. Cette fonction de « traduction » du système permet aux parents de faire des choix éclairés concernant l'accompagnement de leurs enfants.

Ce temps de coordination est essentiel pour développer une enveloppe partenariale de qualité autour de la situation de l'enfant et avec ses parents. Cela demande une attention particulière sur la façon dont on exerce cette fonction de coordination. Il ne s'agit pas de se substituer aux parents, mais d'être présent en appui. Il ne s'agit pas non plus d'être partout mais là où la médiation est nécessaire et d'amener certains partenaires à se mobiliser autrement autour de l'enfant.

Par ailleurs, nous pouvons noter les interventions de quelques professionnels du DITEP au sein des organismes de formation que sont l'ARFRIPS à Lyon (en formation d'ES) et à l'INSPE Académie de Lyon.

De manière plus spécifique, nos actions en 2025 sont aussi celles-ci-dessous :

<b>AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT PAR DES INTERVENTIONS RESSOURCES</b>	Animation tout au long de l'année 2025 par une des psychologues du DITEP/SESSAD TDI d'un groupe d'analyse des situations complexes pour les directrices maternelles de la circonscription de Vaulx-en-Velin
	Interventions de sensibilisation aux besoins d'un jeune de la psychologie cognitivistes dans l'environnement de celui-ci, à l'école, auprès d'un groupe classe et d'un enseignant
	Participations à la formation des éducateurs spécialisés, des cadres de direction, des enseignants par le biais de l'intervention de plusieurs professionnels au sein des écoles ARFIPS, ENSEIS et INSPE

## **ACTION 6 : RENFORCER LA SECURITE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES TOUT EN AMELIORANT LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

Depuis 2024, nous avons engagé un vaste chantier de remise à jour des outils de la loi 2002-2 et du plan bleu.

La sécurité des jeunes que nous accompagnons et leur famille repose sur une politique de prévention et de gestions des risques visant à améliorer les pratiques professionnelles. Cette politique s'appuie sur les orientations associatives en termes de modification de la gouvernance en septembre 2024 et sur différents accords d'entreprise de l'association signés en 2024, dont un accord Qualité de Vie au Travail.

La sécurité des jeunes que nous accompagnons et leur famille repose aussi sur une volonté managériale de favoriser la co-construction d'un sens commun pour tous, la coopération accrue de tous les acteurs (à la place qui est la sienne dans la dynamique institutionnelle), la mutualisation, l'autonomie et le partage de l'information. C'est cet ensemble qui concourt à un sentiment de confiance et de sécurité propice à un climat social au sein du DITEP, au bénéfice de tous, dont les effets sont évaluables par l'investissement des professionnels et la qualité des réponses apportés aux personnes accompagnées.

Les principales actions sont les suivantes :

	EN 2025
<b>RENFORCER LA SECURITE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES TOUT EN AMELIORANT LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES</b>	Formalisation du plan bleu et transmission à l'ARS
	Formalisation du règlement de fonctionnement en appui du CVS
	Finalisation du circuit du médicament
	Travail de relecture en équipe au sein de l'accueil de jour du protocole des espaces calmes et de retrait
	Travail par modalités d'accompagnement au sein du DITEP entre 2024 et 2025 sur e-learning santé sur le repérage et la prise en charge des enfants et adolescents en situation de danger
	Travail en groupes autour de questions éthiques par le biais du support e-learning réalisé en interne à l'association
	Finalisation du DUERP

Il convient de noter que les embauches mutualisées entre plusieurs établissements et services de l'association (Responsable Logistique des Environnements et agent technique) contribuent à soutenir la direction ses missions de sécurité des biens et des personnes.

## MAINTENANCE / TRAVAUX / AMMENAGEMENTS

Les locaux du SESSAD TDI et du DITEP sont communs.

Aussi, toutes les vérifications nécessaires à la sécurité des locaux sont assurées.

Toutes les vérifications nécessaires à la sécurité des locaux de l'ensemble du DITEP sont par ailleurs assurées. Nous soulignons cette année encore combien les portes, les poignées, le mobilier, les cloisons, les toilettes, la robinetterie et les prises sont régulièrement à remettre en état à Villeurbanne surtout. Ils sont fragilisés par les états de colère de certains des jeunes qui projettent leur souffrance sur le matériel et les murs de tous les espaces d'accueil en cassant, jetant, donnant des coups de pied sur ce qui les entourent... Ces réparations ont mobilisé uniquement des entreprises de menuiserie, vitrerie, électricité et plâtrerie peinture.

A Villeurbanne, l'octroi d'un Crédit Non Reconductible a favorisé l'installation de climatiseurs dans les locaux de l'accueil de jour et de l'ambulatorio/SESSAD TDI. Ils ont été installés dans les principaux espaces accueillant les jeunes et dans la salle du personnel. Cela a été une vraie bouffée d'air tant les températures peuvent être élevées.

# RESSOURCES HUMAINES

L'année 2025 a été marquée du point de vue des ressources humaines par une inspection du travail en date du 03 juillet 2025.

Cette inspection a fait l'objet en amont d'un travail conjoint entre la directrice, la secrétaire de direction et la responsable des ressources humaines. Elle a contribué à la remise à jour de toutes les fiches de postes, préalablement travaillées avec les salariées concernées.

A l'issue de cette visite, aucune mise en demeure et préconisations ne nous ont été adressée par l'inspecteur du travail.

## ORGANIGRAMME

**Le nombre d'ETP budgétisé pour le SESSAD TDI est de 4,70 ETP. Tous ces professionnels interviennent par ailleurs au sein du DITEP, à l'exception de la psychologue cognitive à 0,30 ETP. Le nombre d'ETP est au sein du DITEP de 29,75.**

Cela représente 50 professionnels au total. L'organigramme est présenté en annexe.

Le directeur de la supervision et les fonctions supports du siège sont affectés sur le budget de l'établissement ainsi que sur les budgets du siège et /ou d'autres établissements de l'association.

Concernant, l'organisation des ressources humaines, le Document Unique des Risques Professionnels a fait l'objet d'un travail au sein de l'association et au sein de chacune des modalités en 2022 de Villeurbanne et la Duchère. Ce travail s'est poursuivi en 2024 et doit se finaliser en 2025.

## MOBILITES, RECRUTEMENTS

	Des départs ou absences	Des arrivées
AU SEIN DU SESSAD TDI	Congé parental de l'orthophoniste Départ de l'orthophoniste en novembre 2025	

L'engagement des professionnels est à souligner dans l'accueil des nouveaux collègues qu'ils soient en CDI ou en CDD comme des stagiaires. En 2025, nous avons accueilli deux stagiaires en psychomotricité et une en psychologie.

## AJUSTEMENTS DE POSTES

L'année 2025 a été marquée différents arrêts de travail pour maladie.

Comme la moyenne nationale, l'augmentation du nombre d'arrêts de travail de courte durée soit n'excédant pas 5 jours est significative. Cela représente 44 jours en 2025.

Il convient de noter que s'ajoute deux arrêts longs significatifs :

- Celui de l'orthophoniste de l'ambulatoire et du SESSAD DI de Villeurbanne dans un contexte de congé parental (31 jours cumulés en 2025).
- Celui de l'adjoint de direction de l'ambulatoire de Villeurbanne/SESSAD TDI qui a été absent du 14 mai au 18 juillet 2025 (64 jours cumulés sur cette période).  
L'orthophoniste a été remplacé durant son absence.

Nous pouvons aussi noter deux octrois de temps partiels thérapeutiques dont l'un dans la continuité de l'accident de travail de l'éducateur spécialisé et l'autre au titre de la RQTH d'un des salariés. Celui-ci est à 0,80 ETP et est complété à 0,20 ETP par l'éducatrice spécialisée du PCPE du DITEP.

Nous n'avons pas déclaré d'accidents du travail en 2025.

## ACTIONS DE FORMATION

La formation des professionnels est un levier important dans l'évolution de nos pratiques. En effet, construire des projets soutenus par des apports théoriques ancrés dans une pensée institutionnelle commune et en perspective, c'est valoriser les savoir-faire des professionnels du DITEP et éviter l'épuisement de ces derniers. C'est ainsi maintenir une veille managériale afin de prévenir les risques psycho-sociaux des équipes, favorisant ainsi la bientraitance du public accueilli.

Les objectifs des orientations du plan de développement des compétences relèvent de la stratégie de l'association, qui s'est dotée d'un référentiel commun sur la période 2022-2024.

Les axes prioritaires de celui-ci sont les suivants :

- Développer les compétences de travail en partenariat en interne et en externe ;
- Développer les compétences d'accompagnement au service des bénéficiaires ;
- Développer les compétences professionnelles ;
- Développer la formation sur l'utilisation des outils numériques des professionnels, des usagers ;
- Développer les compétences sur l'évolution des organisations, du management et de la communication.

Des formations ont été organisées communément entre les 3 DITEP et le SESSAD TDI et ce afin de répondre aux exigences du cadre réglementaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet associatif visant à favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, le plan de formation au niveau associatif a permis la participation :

- De 3 professionnels du SESSAD TDI à l'une des sessions sur le développement de l'autodétermination des personnes accompagnées au sein de l'association ;
- De 10 professionnels à une formation sur la scolarité en DITEP et de tous les professionnels du DITEP à une journée de formation sur la fonction-ressource ;

Dans la gestion du quotidien, l'auto-formation est favorisée par l'accès à la lecture d'articles, à des vidéos ainsi que par la participation des professionnels du SESSAD TDI à la recherche-action du DITEP.

Le DITEP/SESSAD TDI reste aussi abonné à la bibliothèque numérique de Champ Social et aux Cahiers de l'Actif.

# PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026

## POURSUIVRE L'ACTION A 4 NIVEAUX

Nous définissons 4 niveaux prioritaires en 2025.

### **NIVEAU 1 : SOUTENIR L'IMPLIQUATION DES JEUNES ACCOMPAGNES ET LEURS FAMILLES EN FAVORISANT LEUR IMPLIQUATION AU SEIN DU SESSAD TDI**

L'année 2025 marque la mise en œuvre des premières réunions du CVS. Deux jeunes et une famille représentent le SESSAD TDI. La spécificité de l'histoire et l'agrément récent de ce SESSAD sont à considérer dans cet espace.

C'est là une dynamique qu'il conviendra, en 2026, avec la finalisation en cours de réécriture du projet de service et dans ce cadre la participation des personnes accompagnées, à tout niveau de soutenir et de favoriser.

### **NIVEAU 2 : FINALISER LE PROJET DE SERVICE ET LA FORMATION DES PROFESSIONNELS SUR DE NOUVEAUX OUTILS**

Le projet de service n'a pu être finalisé en 2025, en raison de difficultés internes au fonctionnement du service. Tous les éléments de finalisation sont en notre possession pour le finaliser en 2026.

En prenant appui sur les formations autodétermination et fonction ressource dispensées en 2025, sur le travail en cours de déploiement d'outils tels que les pictogrammes, un travail avec les professionnels de définition de leurs besoins en formation sera mené en 2026.

### **NIVEAU 3 : DEVELOPPER LE PARTENARIAT ET MIEUX REpondre AUX BESOINS DES JEUNES DE 16 A 20 ANS**

Le développement du partenariat est un enjeu en réponse aux besoins du parcours des jeunes accompagnés. Certains projets en 2024 ont contribué à favoriser un travail de connaissance mutuelle et de partenariat avec l'IME SEGUIN/BOURJADE et le SESSAD AFG AUTISME sur le territoire de Villeurbanne. Ces projets vont se poursuivre en 2025.

Le passage des IME en dispositif est en cours et nous nous heurtons à ce jour à des difficultés pour :

- Co-construire, en réponse aux besoins des jeunes, des partenariats avec les IME, permettant de moduler des accompagnements entre l'appui au parcours inclusif et la formation pré-professionnalisante adaptée. Ces combinaisons permettraient à certains jeunes de poursuivre leur scolarité dans le droit commun en appui du SESSAD TDI. Elles contribueraient aussi à favoriser des réponses à leurs besoins de formation pré-professionnalisante adaptée et d'actions tendant à développer l'individuation, l'autonomie et la socialisation dans les murs d'un IME ;
- Co-construire, en réponse aux besoins des jeunes, des parcours d'insertion en développant davantage des passerelles vers des structures comme les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), qui offrent un cadre protégé pour l'insertion professionnelle. Ces structures permettent aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement adapté tout en développant des compétences professionnelles. En parallèle, des collaborations avec des organismes de formation professionnelle seront nécessaires pour proposer des parcours de formation adaptés aux capacités et aux aspirations des jeunes. Ces formations devront être

pensées en étroite collaboration avec les familles et les professionnels de santé, afin de garantir une cohérence dans l'accompagnement global des jeunes.

#### NIVEAU 4 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE DUI

L'incompatibilité du DUI actuel avec la messagerie sécurisée nous amène à un changement de DUI qui sera opéré en 2026 pour une mise en œuvre en 2027.

Les objectifs de ce changement de DUI sont les suivants :



Disposer d'un Dossier Usager Informatisé conforme aux exigences techniques et fonctionnelles listées par l'Agence du Numérique en Santé  
→ Logiciel certifié « *SEGUR* »



Bénéficier de l'**interopérabilité** avec les référentiels et services socles (ViaTrajectoire, Dossier Médical Partagé, Messagerie Sécurisée, Prestations SERAFIN-PH...)  
→ Bénéficier des dernières mises à jour techniques



Systematiser dès que nécessaire l'usage de la **messagerie sécurisée de santé** (Monsisra) et l'alimentation de **Mon Espace Santé**  
→ Permettre des échanges sécurisés et contribuer à la création du coffre-fort des personnes accompagnées

# CONCLUSION

---

*L'année 2025 a contribué à valoriser les pratiques du SESSAD TDI par le biais de l'évaluation qualité.*

**La singularité de l'organisation interne au SESSAD TDI**, prenant appui sur les ressources du DITEP Villeurbanne-Duchère, favorise une combinaison d'accompagnement, sur un même site, de deux types de publics.

C'est là un atout mais aussi un point de fragilité.

Les réponses apportées par les professionnels de l'ambulatoire du DITEP, site de Villeurbanne et du SESSAD TDI, contribuent au déploiement de compétences relationnelles et techniques, au bénéfice de ces deux types de publics. Toutefois, les réponses apportées aux besoins des jeunes accompagnés par l'une et l'autre des entités reposent sur un équilibre fragile des ressources, tant l'organisation des ressources humaines est interdépendante.

**L'évaluation qualité HAS** a contribué à valoriser des pratiques et fixer des axes d'amélioration.

La constitution d'un CVS transversal et commun de la Duchère à Villeurbanne, du DITEP au SESSAD TDI, en 2025, permet désormais de valoriser l'identité singulière de l'une et l'autre des structures ensemble et séparément.

La mise en œuvre du processus d'écriture du **projet de service** nous pousse à une définition des besoins des jeunes accompagnés par le SESSAD TDI, nous amenant à réinterroger nos pratiques et les orientations de service.

Ce travail à poursuivre et finaliser en 2026 nous permet d'entrevoir des freins et des atouts sur lesquels prendre appui.

Enfin, les professionnels du SESSAD TDI se sont mobilisés en 2025 dans **la création de nouveaux partenariats**, afin de répondre :

- A de nouveaux profils de jeunes présentant des difficultés plus importantes et/ou diagnostiqués TDI/TSA ;
- Aux besoins des parcours inclusifs d'insertion des jeunes de 16 à 20 ans.

Ces nouveaux partenariats sont à développer plus encore, en considérant la temporalité nécessaire pour la transformation des IME en DIME. Le travail de co-construction de réponses et/ou de relais pour les jeunes âgés de 15 à 20 ans reste difficile à réaliser.

**Pour conclure, accompagner nos équipes à appréhender la transformation de l'offre d'accompagnement** repose sur un management pédagogique, où faire lien entre toutes les instances de travail pour mieux donner sens aux évolutions à venir (EMAS/PAS en première ligne) est au cœur des préoccupations de l'équipe des cadres de direction et plus largement ceux fonctionnels. Cela passe par une valorisation des expériences de transformations réussies et le déploiement de nouvelles formes de travail avec nos partenaires sur nos territoires (avec ITINOVA, AFG Autisme, la ville de Villeurbanne).

Nous tentons chaque année de dynamiser nos réponses par un management par projet et d'accompagner les transformations en cours et à venir. Nous constatons toujours combien chaque professionnel est resté mobilisé et investi dans le bon fonctionnement du SESSAD TDI et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles.

# LISTE DES REDACTEURS

---

Les rédacteurs de ce rapport d'activité récoltent, compilent et mettent en forme l'activité et les écrits spécifiques des professionnels, tous sollicités à transmettre des éléments de leur activité de l'année écoulée.

Nous faisons le choix d'une année sur l'autre de faire figurer les témoignages tour à tour des professionnels du DITEP.

## **NOMS DES PROFESSIONNELS REDACTEURS**

Carole COLLIER-BORDET, directrice  
Raphael DAVID, adjoint de direction  
Audrey TWORZYDLO, secrétaire de direction

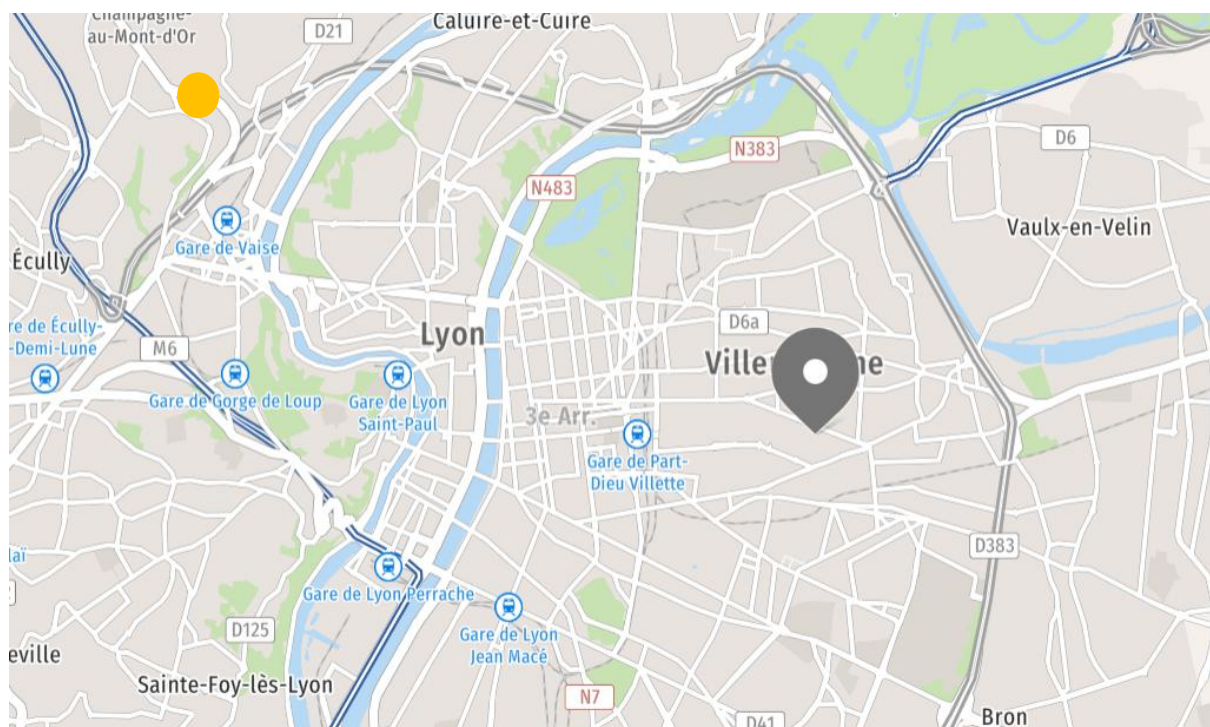
A ceux-ci s'ajoutent tous les professionnels du SESSAD TDI, soucieux chaque année de transmettre leurs données et les faits marquants dans leur activité. Un grand merci à eux !

Il convient de souligner aussi le travail d'Anne-Sylvie THIRARD, secrétaire d'accueil, qui contribue de sa place à « capitaliser » durant l'année les données contribuant à ce rapport d'activité.

# ANNEXES

---

## CARTOGRAPHIE DU DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE



## ORGANIGRAMME DU SESSAD TDI

